Rapport 2024 sur le climat

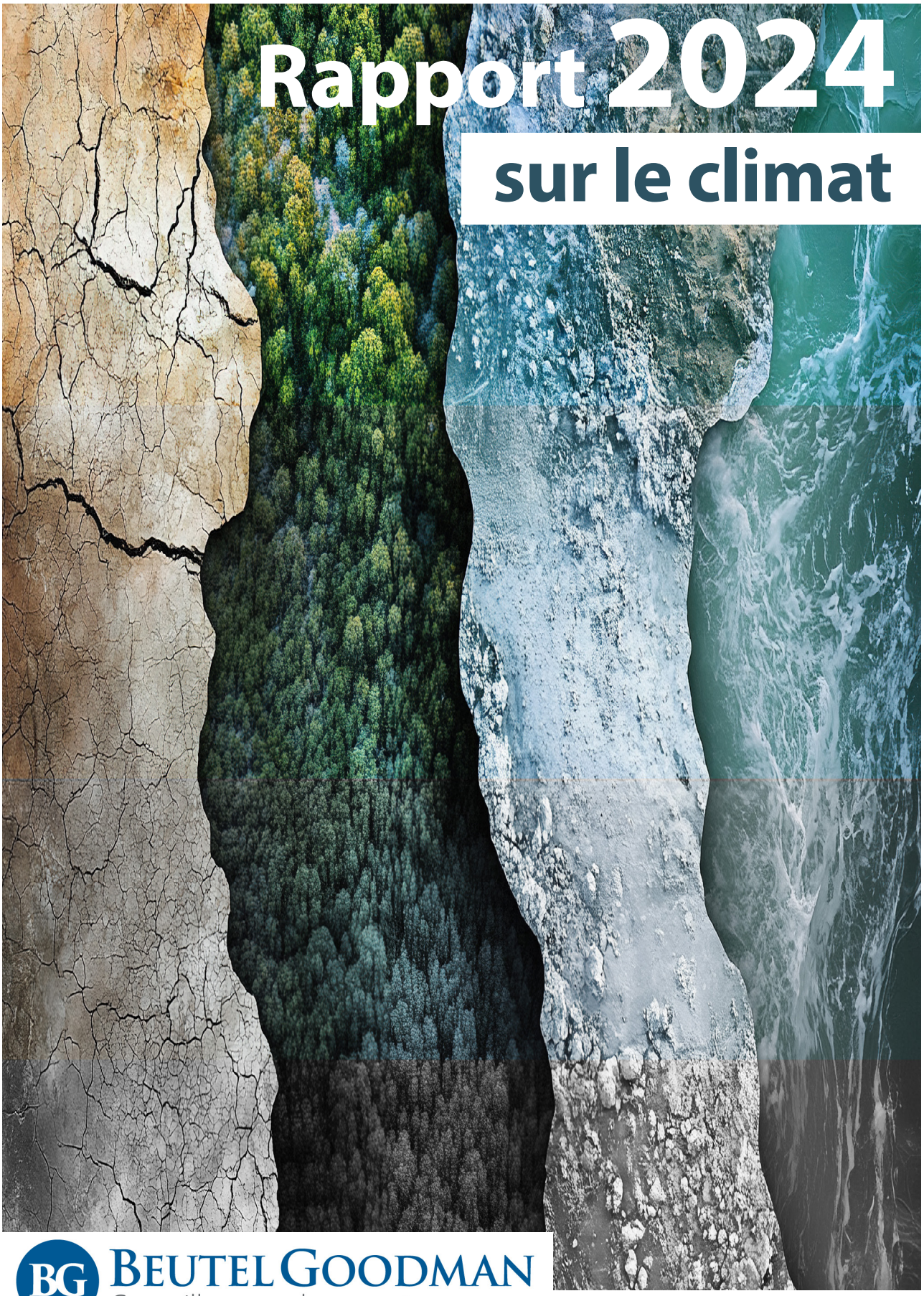

BEUTEL GOODMAN
Conseillers en placement

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

GOUVERNANCE 7

STRATÉGIE 10

Risques physiques 11

Risques de transition 13

Occasions 14

Alignement interne 16

Processus d'investissement 16

Participation active – Intervention 17

Participation active – Vote par procuration 21

Collaboration 21

Changements climatiques et engagement 23

Faits saillants des interventions 25

Stratégies d'investissement responsable 28

Analyse de scénarios climatiques 31

GESTION DES RISQUES 34

INDICATEURS ET OBJECTIFS 38

Indicateurs 39

Objectifs 49

ANNEXE 50

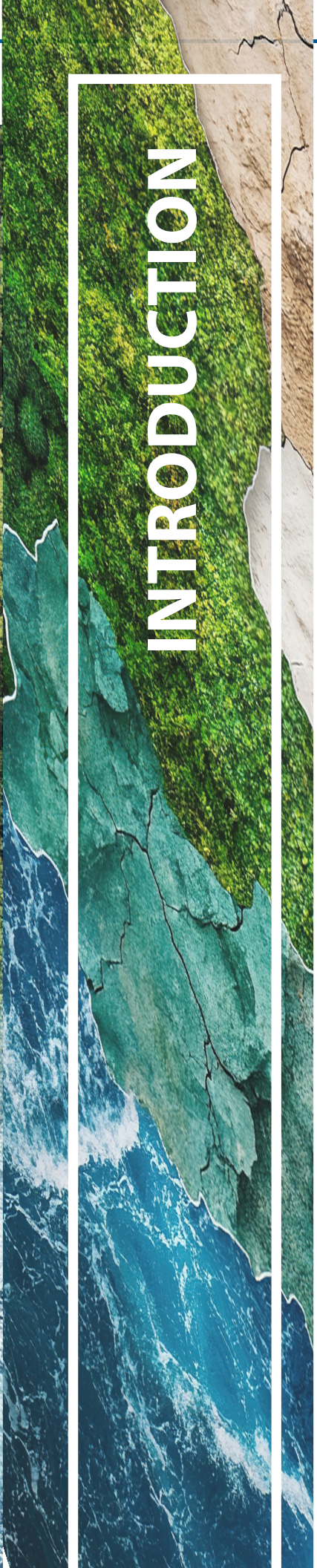

INTRODUCTION

Nous avons le plaisir de vous présenter notre troisième Rapport annuel sur le climat, qui s'appuie sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). À noter que le GIFCC a été dissous en octobre 2023 et que c'est maintenant l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation qui se charge de préconiser, de surveiller et d'orienter la communication de l'information financière relative aux changements climatiques. Malgré ce changement, notre Rapport sur le climat continue de s'articuler autour des quatre thèmes recommandés par le GIFCC : gouvernance, stratégie, gestion des risques, et indicateurs et objectifs.

Les événements climatiques sont restés au premier plan en 2024 : l'Organisation météorologique mondiale a confirmé qu'il s'agissait de l'année la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle mondiale, avec une température moyenne à la surface du globe supérieure de 1,55 °C à la moyenne de la période de 1850 à 1990[1]. Au Canada, les dommages assurés liés à des phénomènes météorologiques extrêmes (principalement des feux de forêt, des inondations et des tempêtes de grêle) ont atteint 8,5 G$, soit 12 fois la moyenne annuelle de 701 M$ enregistrée au cours de la décennie 2001 à 2010[2]. Aux États-Unis, 27 catastrophes météorologiques ont causé au moins 1 G$ US de dommages et ont à elles seules provoqué 568 décès directs ou indirects. Le montant total des dommages pour 2024 a été estimé à 182,7 G$ US, ce qui classe cette année au quatrième rang des plus coûteuses jamais enregistrées[3]. Le montant considérable des dommages découlant d'événements climatiques confirme que le risque climatique peut représenter un risque financier important. C'est pourquoi nous continuons de discuter de risques physiques, de résilience, d'adaptation et d'assurabilité avec les entreprises qui composent nos portefeuilles.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a récemment indiqué qu'en l'état actuel des choses, les contributions déterminées au niveau national (CDN)[4] dans le cadre de l'Accord de Paris entraîneront une augmentation des températures mondiales de 2,6° à 2,8 °C au cours de ce siècle. Or, les politiques

---

[1]Organisation météorologique mondiale, *L'OMM confirme que 2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température supérieure d'environ 1,55 °C aux valeurs préindustrielles,* 10 janvier 2025 : https://wmo.int/fr/news/media-centre/lomm-confirme-que-2024-est-lannee-la-plus-chaude-jamais-enregistree-avec-une-temperature-superieure.

[2]Bureau d'assurance du Canada, *À 8,5 milliards de dollars, l'année 2024 bat le record de l'année la plus coûteuse de l'histoire du Canada en pertes liées à des phénomènes météorologiques extrêmes,* 13 janvier 2025 : https://fr.ibc.ca/news-insights/news/2024-shatters-record-for-costliest-year-for-severe-weather-related-losses-in-canadian-history-at-8-5-billion.

[3]Smith, Adam B. *2024: An active year of U.S. billion-dollar weather and climate disasters,* 10 janvier 2025, National Oceanic and Atmospheric Administration National Centers for Environmental Information : https://www.climate.gov/news-features/blogs/beyond-data/2024-active-year-us-billion-dollar-weather-and-climate-disasters.

[4]Selon l'Accord de Paris de 2015, les pays doivent soumettre des plans et des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui décrivent leur contribution à la lutte contre les changements climatiques; c'est ce qu'on appelle les contributions déterminées au niveau national (CDN).

actuellement en place sont déjà insuffisantes pour respecter ces CDN. Si rien ne change, les températures augmenteront de 3,1 °C[5]. Il faudra plus d'ambition pour se rapprocher de la cible de 2 °C. Dans ce contexte, et à titre de gestionnaires de placements qui pratiquent l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous reconnaissons l'importance d'atteindre les cibles de l'Accord de Paris. Selon le consensus scientifique, pour atteindre ces objectifs d'ici la fin du siècle, l'économie mondiale doit devenir effectivement carboneutre d'ici 2050[6].

L'une des principales difficultés rencontrées dans l'analyse des risques et des occasions liés aux changements climatiques est le manque de profondeur, de cohérence et d'exactitude des données et, dans certains cas, l'absence de toute information sur les activités des entreprises en matière de changements climatiques. Nous constatons que plusieurs entreprises canadiennes du secteur de l'énergie ont retiré de leur site Web les données sur leurs émissions de carbone et leurs objectifs de réduction des GES après l'adoption du projet de loi C-59, qui ajoute à la Loi sur la concurrence de nouvelles dispositions visant les pratiques commerciales trompeuses, plus particulièrement l'écoblanchiment. Nous comprenons que, compte tenu du manque de clarté de la Loi, les entreprises risquent de se voir imposer des pénalités importantes, mais les sociétés financières et les gestionnaires de placements ont besoin des données sur les émissions pour calculer l'empreinte carbone et les émissions financées de leurs portefeuilles. Si les entreprises reviennent sur leur engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et revoient à la baisse leurs objectifs de réduction des émissions de GES à court terme, elles pourraient être plus exposées aux risques liés à la transition énergétique. En 2024, Beutel Goodman a participé à une consultation publique en donnant son avis, par l'intermédiaire d'un tiers, au sujet des nouvelles dispositions de la Loi sur la concurrence relatives à l'écoblanchiment. Nous avons également discuté avec des entreprises de nos portefeuilles qui ont cessé de communiquer leurs informations afin de les encourager à continuer de respecter leurs engagements en matière de décarbonation et de communication de données.

Nous suivons de près la situation aux États-Unis, où la nouvelle administration se retire de plusieurs initiatives climatiques, dont l'Accord de Paris. Nous constatons également que certaines entreprises communiquent moins d'informations ou reviennent sur leurs engagements et leurs objectifs climatiques. Parallèlement, nous surveillons aussi le contexte réglementaire européen, alors que la Commission européenne envisage de simplifier des règlements complexes et d'alléger les exigences de production de rapports pour les entreprises. Nous continuerons à intervenir auprès des entreprises qui composent nos portefeuilles au sujet de leurs engagements et de leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques lorsque nous estimerons que notre investissement est exposé à un risque financier important.

Si nous nous concentrons uniquement sur les risques liés à la transition climatique, nous risquons de passer à côté de belles occasions. Les investissements dans la transition énergétique se sont élevés à 2,1 T$ US en 2024 à l'échelle mondiale, une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente[7]

---

[5]Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Emissions Gap Report 2024* press statement, 24 octobre 2024 : https://www.unep.org/news-and-stories/statements/emissions-gap-report-2024-press-statement.

[6]La carboneutralité consiste à atteindre l'équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. L'élimination de l'oxyde de carbone de l'atmosphère en vue de le stocker est ce qu'on appelle la séquestration du carbone. Pour atteindre la carboneutralité, il faut que toutes les émissions de GES dans le monde soient compensées par la séquestration du carbone. Un puits de carbone est un système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet. Les principaux puits de carbone naturels sont les sols, les forêts et les océans. (Source : https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20190926STO62270/qu-est-ce-que-la-neutralite-carbone-et-comment-l-atteindre-d-ici-2050).

[7]BloombergNEF, *Global Investment in the Energy Transition Exceeded $2 Trillion for the First Time in 2024*, According to BloombergNEF Report, 30 janvier 2025 : https://about.bnef.com/blog/global-investment-in-the-energy-transition-exceeded-2-trillion-for-the-first-time-in-2024-according-to-bloombergnef-report/.

principalement attribuable à l'électrification des transports, aux énergies renouvelables et aux réseaux électriques. BloombergNEF estime que les investissements dans la transition énergétique devront s'élever en moyenne à 5,6 T$ US par année à l'échelle mondiale entre 2025 et 2030 pour que nous atteignions la carboneutralité d'ici 2050 conformément à l'Accord de Paris[8]. En 2024, les entreprises de technologies climatiques ont mobilisé 50,7 T$ de capitaux propres privés et publics[9], et les émissions mondiales d'obligations labellisées (vertes, sociales, durables, transition) ont totalisé 1,24 T$.

Nous avons assisté à la conférence internationale PRI in Person, qui a eu lieu à Toronto en octobre 2024. La nécessité d'agir et de collaborer pour faire face aux risques climatiques fait partie des principaux thèmes abordés. Puisque la conférence se tenait au Canada, il a également été question du rôle des peuples autochtones dans la transition énergétique, étant donné que tous les grands projets d'infrastructure traverseront leurs terres. Pendant la conférence, le gouvernement canadien a présenté la taxonomie de la finance verte et de transition, qui constitue une grande avancée dans la mise en place de lignes directrices en matière de placement pour le financement de la transition au Canada. Toutefois, l'annonce était peu détaillée, et la taxonomie semble avoir été mise sur la glace en attendant la formation du nouveau gouvernement.

Beutel Goodman est une société canadienne privée et indépendante de gestion de placements. Depuis plus de 50 ans, nous avons à cœur d'aider nos clients institutionnels, privés fortunés et particuliers à atteindre leurs objectifs de placement à long terme. En tant qu'investisseurs axés sur la valeur, nous mettons l'accent sur le risque absolu et la préservation du capital, qui sont les pierres angulaires de notre processus de recherche fondamentale et d'investissement rigoureux. Nous nous engageons à intégrer des critères ESG à notre processus d'investissement, dans le cadre de notre évaluation du rendement financier et des perspectives de croissance. À titre de gestionnaires actifs de portefeuilles concentrés, l'intervention, le vote par procuration et la collaboration sont des éléments clés de nos activités d'investissement que nous continuons de traiter avec diligence et attention.
La valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons peut être affectée à long terme par les changements climatiques, par exemple l'exposition directe ou indirecte aux risques physiques découlant de conditions météorologiques extrêmes et de situations météorologiques changeantes. Les entreprises sont également confrontées à des risques de transition liés à leur empreinte carbone, notamment des risques politiques, juridiques, technologiques, de marché et de réputation. Nous pensons que les risques climatiques doivent être pris en compte dans le cadre du processus d'évaluation des résultats financiers et des perspectives d'un placement et que cette démarche s'inscrit dans notre devoir fiduciaire envers nos clients.
Les changements climatiques sont des éléments importants de notre intégration des facteurs ESG et de notre approche d'investissement responsable, car nous recherchons la durabilité financière à long terme des placements pour nos clients.

[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*

Dans le cadre de notre processus de recherche et d'évaluation, nous prenons en considération non seulement les risques climatiques auxquels sont confrontées les entreprises, telles que celles dont le taux d'émission de GES est élevé ou celles fortement exposées aux répercussions physiques des changements climatiques, mais aussi les possibilités pour les entreprises dont les activités commerciales et les technologies peuvent contribuer à la transition et à l'atteinte des objectifs climatiques. Dans le cadre de notre processus d'investissement rigoureux, nous suivons et évaluons les objectifs que se fixent et mettent en œuvre les entreprises qui constituent nos portefeuilles pour se prémunir contre les risques climatiques et tirer parti des occasions connexes, un processus qui représente un réel défi au Canada, où l'économie dépend largement de l'exploitation des ressources naturelles. À titre de gestionnaire de placements, nous nous engageons à collaborer avec les entreprises qui composent nos portefeuilles afin que ces objectifs créent de la valeur.

Jeff Young, MBA, CFA

Directeur général

Sue McNamara, CFA

Cheffe de l'investissement responsable

Vice-présidente principale, Titres à revenu fixe

Eva Grant, CFA

Vice-présidente, Analyse de portefeuille et investissement responsable

Titre de compétences en matière de comptabilité du développement durable (FSA)

GOUVERNANCE

La structure de gouvernance pour la supervision des activités liées aux changements climatiques de Beutel Goodman, présentée dans la figure 1 ci-dessous, est la même que pour la supervision ESG.

Figure 1. Supervision des activités liées aux changements climatiques de Beutel Goodman

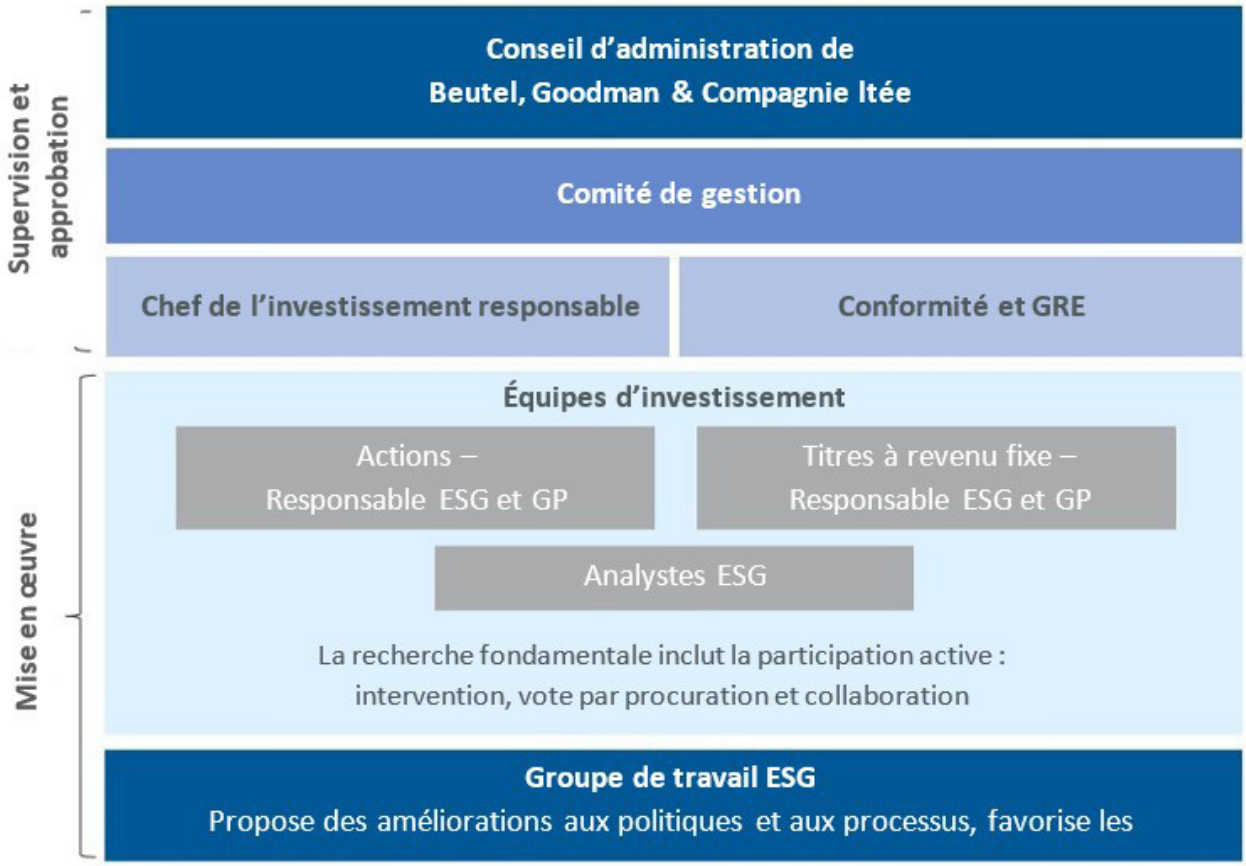

Source : Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Selon nous, nos responsabilités claires en matière d'ESG améliorent la façon dont nous menons nos activités et servons nos clients dans le cadre de notre approche globale de placement :

- Le comité de gestion est une autorité décisionnelle essentielle de Beutel Goodman. Il est responsable de notre approche ESG et climat et, à ce titre, il examine et approuve notre cadre lié au climat, nos politiques en matière d'investissement responsable, nos rapports sur l'investissement responsable, l'information que nous présentons en lien avec les principes pour l'investissement responsable (PRI) et les changements climatiques, ainsi que nos initiatives et collaborations liées à la lutte contre les changements climatiques.
- La chef de l'investissement responsable assure la gouvernance de l'investissement responsable et l'application uniforme de cette approche dans l'ensemble de notre société, ce qui comprend toutes les activités en lien avec les changements climatiques. Ce poste relève directement du comité de gestion.
- À l'échelle de la société, le vice-président, Gestion du risque d'entreprise (GRE) assure la gestion des risques ESG, exerce une surveillance de notre approche ESG et climat, de nos interventions

en la matière et de nos exigences de communication de l'information climatique, assure la qualité de nos processus internes et présente des rapports périodiques au comité de gestion.

- Le chef de la conformité assure le suivi, l'évaluation et la communication des exigences réglementaires en matière de conformité ESG et climat, tout en supervisant la conformité globale de la société. Ce poste relève directement du comité de gestion.
- Les gestionnaires et les analystes de portefeuille sont responsables de l'ensemble des décisions relatives aux titres et s'appuient sur le cadre relatif aux facteurs ESG de Beutel Goodman pour leurs processus analytiques et leurs interventions auprès des entreprises, s'il y a lieu. Ils analysent tous les facteurs importants qui peuvent influer sur les recommandations en matière de placement, dont ceux en lien avec les changements climatiques. Les activités qui incombent à l'équipe des placements, y compris les interventions et les votes par procuration, font l'objet de rapports trimestriels au comité de gestion de la société.
- Les responsables des facteurs ESG, les gestionnaires de portefeuilles d'actions et les gestionnaires de portefeuilles de titres à revenu fixe ont pour mandat de définir les politiques et les procédures ESG, y compris les activités liées aux changements climatiques, et de mettre en œuvre et de coordonner nos activités de placement liées aux facteurs ESG et aux changements climatiques. De plus, ils doivent envisager de futures initiatives d'investissement responsable.
- Les analystes ESG produisent des rapports, gèrent nos sources de données et apportent un soutien général à nos activités liées aux facteurs ESG et aux changements climatiques.

Le groupe de travail ESG, composé de membres des équipes des actions et des titres à revenu fixe et de représentants de divers canaux de clientèle, se réunit régulièrement pour discuter d'éventuelles initiatives d'investissement responsable ainsi que pour fournir des informations à jour et de la rétroaction.

STRATÉGIE

Les risques liés aux changements climatiques sont classés en deux grandes catégories :

1. Les risques liés aux impacts physiques des changements climatiques;
2. Les risques liés à la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone.

Les risques physiques résultant des changements climatiques peuvent être aigus ou chroniques. Les risques physiques aigus découlent d'événements, notamment de phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des cyclones, des feux de forêt, des ouragans ou des inondations, qui font de plus en plus de dommages. Les risques physiques chroniques découlent des changements à long terme des régimes climatiques (par exemple, la hausse durable des températures ou les changements des régimes de précipitation), qui peuvent entraîner une élévation du niveau de la mer ou des vagues de chaleur chroniques[10].

Les risques liés aux changements climatiques qui se traduisent par un risque financier doivent faire l'objet d'une gestion active. Ces risques, susceptibles d'avoir des répercussions financières importantes sur les entreprises qui composent nos portefeuilles de placement, peuvent apparaître à court, à moyen ou à long terme. Le tableau suivant présente les risques liés aux événements climatiques auxquels sont exposées les entreprises. Puisque nous sommes détenteurs à long terme tant pour les actions que pour les titres à revenu fixe, nous devons tenir compte de l'horizon temporel des risques pour déterminer leur importance.

[10]Recommandations du GIFCC, juin 2017 : FINAL-2017-TCFD-Report.pdf (bbhub.io).

Figure 2. Répercussions des risques physiques

Court terme	Moyen terme	Long terme
Hausse des coûts d'exploitation aux fins d'adaptation	Perturbations de la chaîne d'approvisionnement	Difficulté d'accès aux marchés de capitaux
Hausse des coûts d'assurance	Dépréciations et diminutions de valeur	Sécurité alimentaire
Dommages matériels	Perte de parts de marché	Migration de masse
Perturbation des activités	Modification des notes de crédit	Rareté de l'eau
Volatilité des prix des produits de base	Perte de protections d'assurance	Changement des habitudes de consommation
Changement des habitudes de consommation d'électricité	Santé et sécurité des employés	Nouvelles voies de transport
	Perte de productivité	
	Augmentation des coûts de remise en état de l'environnement	
	Inflation	

Sources : GIFCC, Réseau de leadership d'investisseurs, Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

En ce qui concerne les titres à revenu fixe, nous prenons également en compte les risques et les occasions pour les émetteurs de dettes souveraines, notamment le risque d'augmentation des dépenses publiques en lien avec la résilience climatique (préventives) et les programmes d'aide (en réaction à un phénomène météorologique), augmentation qui accroîtrait l'endettement des pays et aurait un impact sur le fardeau de leur dette, leurs évaluations et leurs notes de crédit.

Le graphique suivant a été créé avec les tests de scénarios climatiques de MSCI (valeur à risque climatique) pour déterminer les risques physiques d'un ensemble d'entreprises dans lesquelles nous pourrions investir. Les entreprises de l'indice MSCI Monde tous pays (ACWI) ont été utilisées à titre indicatif aux fins de l'exercice.

Figure 3. Risques physiques par secteur GICS – Indice MSCI ACWI

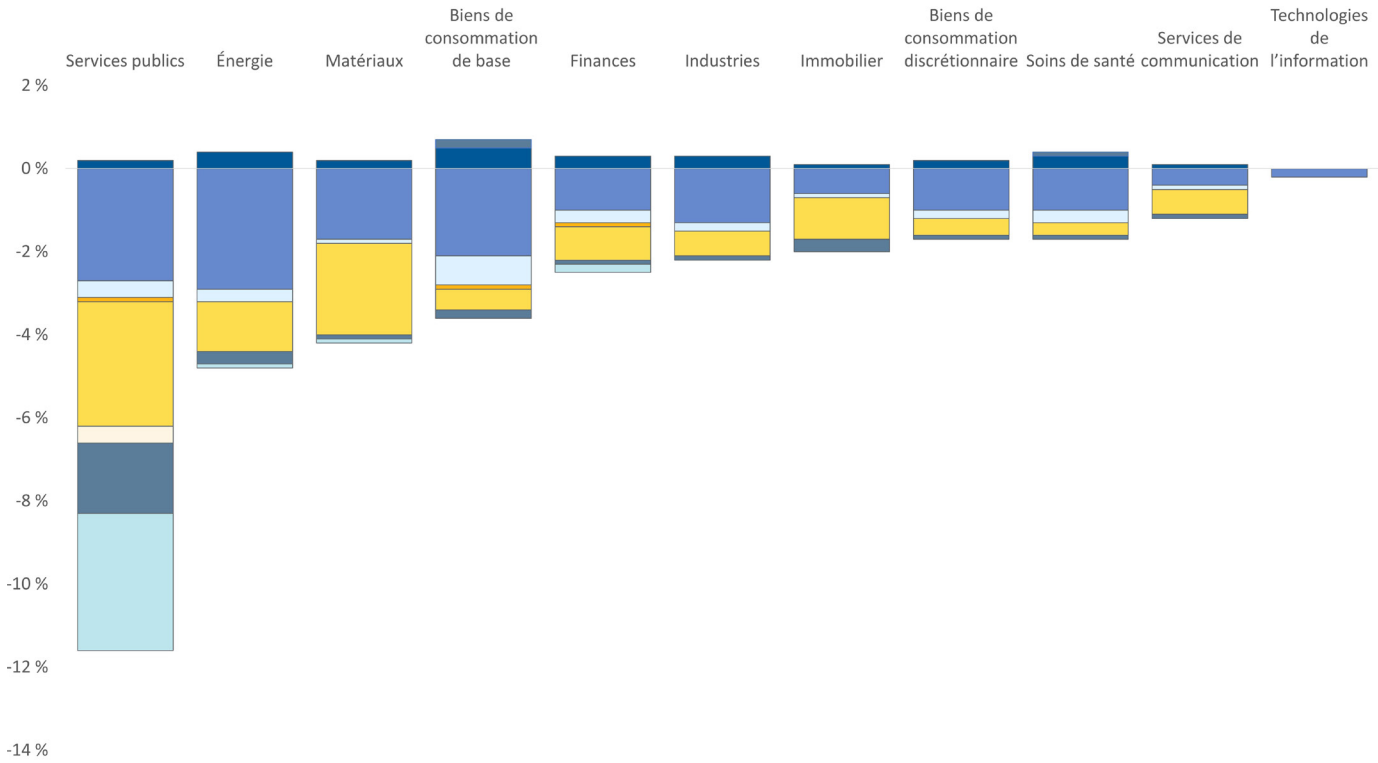

À titre indicatif seulement. Sources : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024. La valeur à risque climatique correspond à la valeur d'un titre en période de tensions sur les marchés par rapport aux coûts et aux revenus cumulés liés aux risques de transition et aux risques physiques projetés jusqu'à la fin du siècle. Remarque : Nous utilisons le scénario ordonné de 2 °C du Réseau pour le verdissement du système financier pour le calcul de la valeur à risque climatique.

Selon cette analyse, l'univers investissable (indice MSCI ACWI) est surtout vulnérable aux risques liés aux épisodes de chaleur extrême et aux inondations côtières, sans doute en raison de l'emplacement des entreprises. Dans le cadre de nos interventions auprès des entreprises, nous discutons d'adaptation aux changements climatiques et de résilience, de recouvrement des coûts engendrés par les événements climatiques et des coûts d'assurance, et de mesures d'atténuation. La chaleur excessive, en plus d'engendrer des risques en matière de santé au travail, limite le fonctionnement et les capacités des travailleurs. Selon les conclusions d'une étude de l'Organisation internationale du travail, en 2030, 2,2 % du total des heures travaillées dans le monde seront perdues en raison des températures élevées, soit une perte de productivité équivalant à 80 millions de postes à temps plein [11]. Dans certains domaines, la hausse du risque physique commence à se répercuter sur le risque de crédit : en août 2024, une grande agence d'évaluation du crédit a mis à jour son cadre des signaux de vulnérabilité climatique et a conclu que 20 % des sociétés émettrices qu'elle évalue risquent d'être décotées d'ici 2035.

RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition pèsent de diverses manières sur les finances et la réputation des entreprises. Les gouvernements imposent des mesures réglementaires et législatives, comme les taxes sur le carbone, les réductions et obligations de déclaration des émissions de GES et l'abandon progressif des combustibles fossiles. Celles-ci peuvent faire croître les coûts, nécessiter des avancées technologiques, faire augmenter les dépenses en immobilisations et modifier l'orientation stratégique des entreprises, qui seront contraintes de trouver des sources d'énergie plus vertes pour alimenter leurs installations, ce qui risque de faire augmenter les coûts. Le développement de nouvelles technologies, éventuellement perturbatrices, fera des gagnants et des perdants. Les entreprises qui ne s'adaptent pas aux changements et s'accrochent à l'utilisation du carbone feront probablement face à une baisse de la demande pour leurs produits, voire à leur obsolescence.

Également, l'augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes provoquera un accroissement du risque de litige pour les entreprises. Par exemple, la société de services publics PG&E Corp., mise en cause dans le déclenchement de plusieurs feux de forêt meurtriers en Californie en 2019, s'est retrouvée exposée à de nombreux litiges qui l'ont mise dans l'incapacité de rembourser ses dettes et l'ont contrainte à déclarer faillite.

Les entreprises courent aussi des risques réputationnels lorsqu'elles sont accusées d'écoblanchiment ou que leurs pratiques exemplaires ne semblent pas à jour, ce qui peut mener à des commentaires négatifs des parties prenantes et compromettre l'accès au financement. Nous savons que le contexte politique actuel aux États-Unis incite certaines entreprises à diminuer leurs engagements climatiques et que des lois ou règlements fédéraux pourraient être proposés en vue de prolonger l'utilisation du charbon et des hydrocarbures. Des initiatives climatiques demeurent toutefois en vigueur dans certains États.

[11] Organisation internationale du travail, *Travailler sur une planète plus chaude,* 2019 : Travailler sur une planète plus chaude – L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent (ilo.org).

OCCASIONS

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les investissements en énergie à l'échelle mondiale devraient passer le cap des 3 T$ US pour la première fois en 2024, dont 2 T$ US seront alloués aux technologies et aux infrastructures d'énergie propre. Les dépenses consacrées aux énergies renouvelables, aux réseaux électriques et au stockage sont maintenant plus élevées que les dépenses totales consacrées au pétrole, au gaz et au charbon. Dans le scénario de carboneutralité d'ici 2050 de l'AIE, les investissements annuels moyens dans le pétrole, le gaz et le charbon chutent de plus de la moitié, passant d'un peu plus de 1 T$ US en 2024 à moins de 450 G$ US par année en 2030, tandis que les dépenses consacrées aux combustibles à faibles émissions sont multipliées par dix, passant d'un peu moins de 20 G$ US à environ 200 G$ US en 2030. De son côté, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) estime que, pour que le monde parvienne à la carboneutralité d'ici 2050, la capacité installée de production d'énergie renouvelable devra tripler pour atteindre 11,2 térawatts d'ici 2030. Cela revient à une augmentation de la capacité annuelle de 1 044 gigawatts (GW), comparativement à 473 GW en 2023[12]. Plusieurs nouvelles technologies, comme le stockage d'électricité dans des batteries, les mélanges avec de l'hydrogène et la capture directe dans l'air, pourraient révolutionner la manière dont l'énergie est produite et circule dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui offrirait des occasions considérables.

Dans le but de comprendre quels secteurs pourraient tirer avantage de la décarbonation, nous avons utilisé le MSCI pour évaluer les possibilités de revenu vert. Les entreprises de l'indice MSCI ACWI ont été utilisées à titre indicatif aux fins de l'exercice. Les discussions avec les entreprises sur les possibilités liées aux changements climatiques sont axées sur l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables et l'adoption de normes de construction écologique.

Figure 4. Revenu vert par secteur GICS – Indice MSCI ACWI

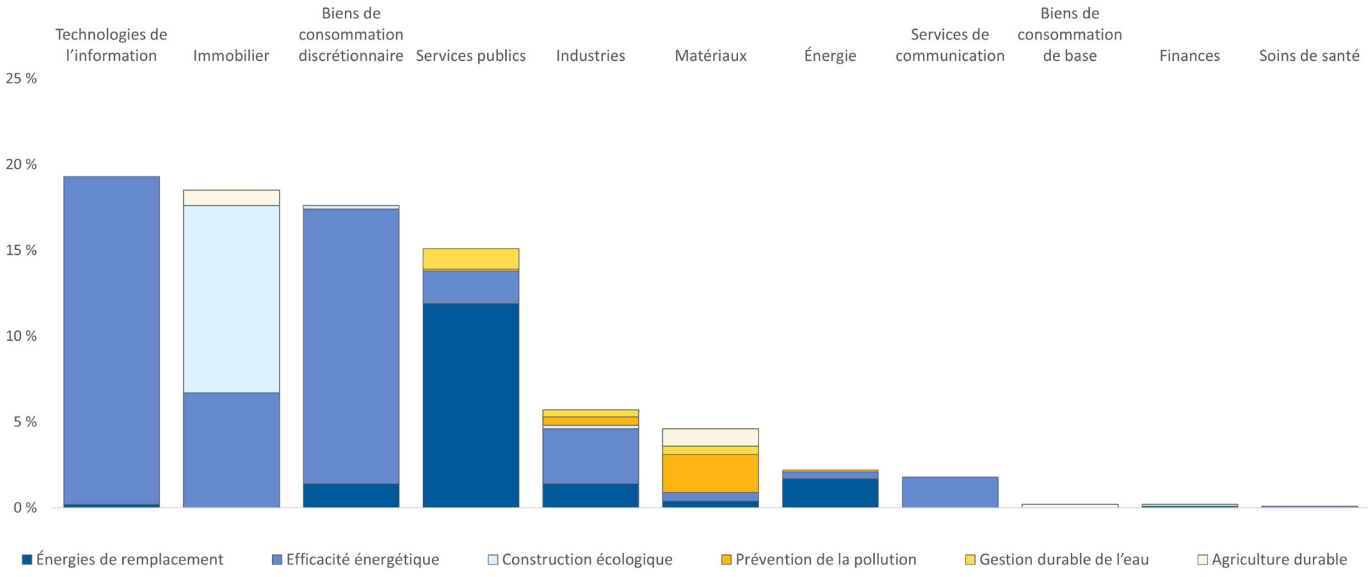

À titre indicatif seulement. Sources : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

[12]Agence internationale pour les énergies renouvelables, *World Energy Transitions Outlook 2024 1.5 C Pathway*, novembre 2024 : https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2024/Nov/IRENA_World_energy_transitions_outlook_2024.pdf.

L'efficacité énergétique, les énergies de remplacement et la construction écologique, principalement dans le domaine de l'immobilier, sont les plus grandes sources de revenu vert. À mesure que les nouvelles technologies s'avéreront efficaces et avantageuses sur le plan des coûts, nous croyons que le revenu vert proviendra de plus en plus de nouvelles sources. La capture directe dans l'air (CDA) est une nouvelle technologique dont nous suivons l'évolution. Elle permet de capter le dioxyde de carbone n'importe où, y compris près des gisements souterrains, ce qui rend inutile l'installation de pipelines de CO2. Comme le montre le tableau ci-dessous, Occidental Petroleum est un chef de file potentiel dans le développement de la CDA.

Figure 5. Étude de cas – Occidental Petroleum Corp. et la capture directe dans l'air

Étude de cas – Occidental Petroleum

- Occidental Petroleum (OXY) est la première entreprise pétrolière et gazière américaine à s'être fixé pour objectif que ses activités et sa consommation d'énergie atteignent la carboneutralité avant 2040 – et elle a même l'ambition d'y parvenir avant 2035.
- La construction de STRATOS, la première installation de CDA de l'entreprise, est en cours dans l'ouest du Texas pour environ 1 G$.
- L'installation, qui produira au départ 250 kilotonnes de CO2 par année, devrait être mise en service à la mi-2025.
- Les technologies de CDA extraient le CO2 directement de l'atmosphère à n'importe quel endroit, contrairement aux systèmes de captage du carbone, qui sont généralement installés au point d'émission. Le CO2 peut être stocké de manière permanente dans des formations géologiques profondes ou utilisé à diverses fins, par exemple pour la récupération assistée du pétrole.
- Chaque tonne métrique de CO2 éliminée par l'installation donne droit à un crédit carbone. OXY vend ces crédits à des entreprises dans des secteurs où la réduction des émissions est difficile, comme des compagnies aériennes, afin de les aider à réduire leur empreinte carbone.
- En 2023, OXY a loué un terrain de 55 000 acres dans le sud-est du Texas où le potentiel de stockage sûr et sécurisé de CO2 s'élève à environ 1,2 milliard de tonnes métriques.

Source : Rapports de l'entreprise

ALIGNEMENT INTERNE

Nous essayons actuellement de comprendre les effets des risques climatiques physiques et de transition sur nos activités. Notre immeuble de bureaux, le Yonge Eglinton Centre, situé au centre-ville de Toronto, en Ontario, a obtenu la certification de bâtiment durable BOMA BEST. Symbole de durabilité reconnu à l'échelle mondiale, cette certification propose une feuille de route pour la décarbonation, la réduction de la consommation d'eau et des déchets, la mise aux normes en matière d'accessibilité et d'équité, et l'adaptation aux risques climatiques. Une initiative de gestion des déchets a été lancée pour le bâtiment en 2024. L'objectif est de détourner 80 % des déchets des sites d'enfouissement d'ici 2025, par rapport à 64 % en 2024. Les risques climatiques auxquels est exposé l'immeuble de bureaux sont pris en compte dans nos plans de continuité des activités et de reprise après sinistre ainsi que dans notre politique de travail flexible. La consommation d'électricité, l'utilisation de papier, les déplacements des employés (professionnels et entre le domicile et le travail) et l'efficacité énergétique sont les éléments qui, selon nous, contribuent le plus à l'empreinte carbone de Beutel Goodman. Depuis la pandémie, notre politique de travail flexible a engendré une forte diminution de notre consommation d'énergie et de papier. En tant que gestionnaire de placements, nos plus grands risques climatiques sont liés à la réglementation (effets de l'évolution du contexte réglementaire), à la réputation (risque d'écoblanchiment) et à la clientèle (capacité de bien répondre aux demandes des clients).

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Le principal objectif de Beutel Goodman à titre de gestionnaire axé sur la valeur est de générer pour ses clients un rendement financier à la fois ajusté au risque et supérieur à long terme. Pour atteindre cet objectif, nous détenons des positions en titres de crédit et en actions de sociétés de haute qualité. Les sociétés qui adoptent des pratiques ESG robustes présentent souvent des fondamentaux solides qui correspondent bien à notre approche de placement axée sur la valeur. Les facteurs ESG, dont les activités liées au climat, peuvent avoir une grande incidence sur la viabilité financière à long terme des entreprises, qui constitue une priorité importante de notre processus d'analyse. Grâce à notre approche ascendante, rigoureuse et axée sur la valeur, chaque rapport de recherche sur les actions et les titres de crédit que nous préparons comprend des considérations liées aux changements climatiques dans le cadre de notre processus de recherche et d'évaluation.

Figure 6. Participation active de Beutel Goodman

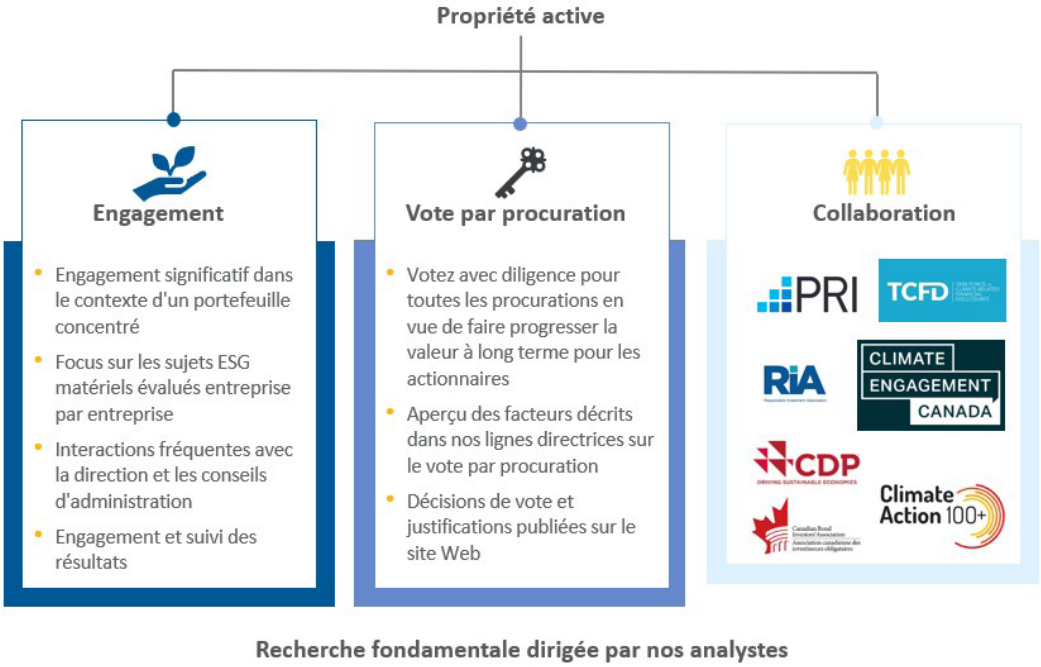

Source : Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Résumé fourni à titre indicatif seulement.

PARTICIPATION ACTIVE – INTERVENTION

Les interventions font partie intégrante du contrôle diligent et du suivi continu des investissements que nous réalisons dans le cadre de notre processus d'investissement rigoureux et axé sur la valeur, puisque des pratiques ESG inadéquates peuvent constituer un risque pour les résultats financiers futurs des entreprises. Nous avons pour philosophie d'atteindre nos objectifs en intervenant auprès des entreprises, et non en cessant d'investir. En effet, nous ne croyons pas que cesser d'investir dans des entreprises qui produisent des combustibles fossiles ou qui en possèdent des réserves soit la méthode la plus efficace pour atteindre des cibles climatiques compatibles avec nos objectifs d'investissement. Selon nous, le désinvestissement revient essentiellement à transférer le pouvoir d'intervention aux parties prenantes dont l'analyse des investissements ne tient pas compte des facteurs climatiques. Nous pensons que nous sommes beaucoup plus à même d'atteindre les objectifs financiers à long terme de nos clients en intervenant directement auprès des entreprises en tant que partie prenante importante (actions et obligations) qu'en cessant simplement d'investir.

Nous intervenons auprès des entreprises pour déterminer les risques commerciaux importants liés à la transition vers un environnement à faibles émissions de carbone et pour établir si la stratégie de la direction en tient compte. Dans le cadre de notre processus d'investissement, nous soutenons et respectons les lignes directrices et recommandations des organisations ci-dessous.

Figure 7. Cadres ESG et climatiques

	Description
Accord de Paris	L'objectif de l'Accord de Paris est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels ».
Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	Les normes du SASB relèvent les risques et les occasions liés au développement durable qui sont les plus susceptibles d'avoir des répercussions sur les flux de trésorerie, l'accès au financement et le coût du capital d'une entité à court, moyen ou long terme, ainsi que les informations et les indicateurs les plus susceptibles d'être utiles aux investisseurs.
Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID)	Le CCNID élabore des normes conformes aux normes de référence mondiales de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), mais en y apportant des modifications dans l'intérêt public canadien.
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	Le PCAF, un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche harmonisée d'évaluation et de déclaration des émissions de GES liés à leurs prêts et investissements, favorise la transparence et la reddition de comptes et a créé une norme ouverte mondiale de comptabilisation des GES pour les institutions financières.
Science Based Targets initiative (SBTi)	La SBTi s'appuie sur la science climatique afin de définir et de promouvoir des pratiques exemplaires pour la réduction des émissions et l'atteinte des objectifs de carboneutralité. Les objectifs sont considérés comme « fondés sur la science » s'ils sont fondés sur les plus récentes données scientifiques en matière de changements climatiques et contribuent à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.
International Capital Market Association (ICMA)	L'ICMA est reconnue pour son rôle de premier plan dans le développement de la finance durable sur les marchés des capitaux d'emprunt. Elle propose des principes pour les émissions d'obligations labellisées, qui font office de norme mondiale de fait pour le marché international des obligations durables.

Sources : Sites Web des organisations, Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Les changements climatiques sont une priorité de nos pratiques de participation active lorsqu'ils ont des répercussions financières importantes sur les entreprises qui composent nos portefeuilles. Nous nous considérons comme de véritables partenaires des entreprises dans lesquelles nous investissons. À ce titre, nous abordons notre participation dans ces entreprises par une collaboration de tous les instants à la création de valeur à long terme pour les parties prenantes. Notre processus de recherche ascendant axé sur la valeur nous permet de détenir des positions concentrées dans nos portefeuilles, ce qui donne de l'importance à nos interventions. Nos interventions en matière de changements climatiques portent sur de nombreux sujets pouvant être importants pour la valeur à long terme des titres, tels que la communication et la transparence (conformément aux recommandations du GIFCC), l'empreinte carbone, le parcours vers la carboneutralité, les objectifs basés sur la science, le rôle des nouvelles technologies, les stratégies de réduction des émissions, la transition énergétique, la durabilité, le rôle dans une transition juste, l'utilisation des énergies renouvelables, le rôle de la compensation carbone, l'alignement de la rémunération des dirigeants sur des objectifs environnementaux et la finance durable. Avec la hausse des événements climatiques, qui risquent d'avoir d'importantes répercussions financières sur les entreprises, nous discutons davantage de plans d'adaptation aux changements climatiques et de résilience aux risques physiques avec les entreprises qui composent nos portefeuilles de placement.

En 2024, nous avons réalisé 127 interventions liées aux changements climatiques, résumées dans les graphiques ci-dessous.

Figure 8. Interventions de BG par secteur – Actions

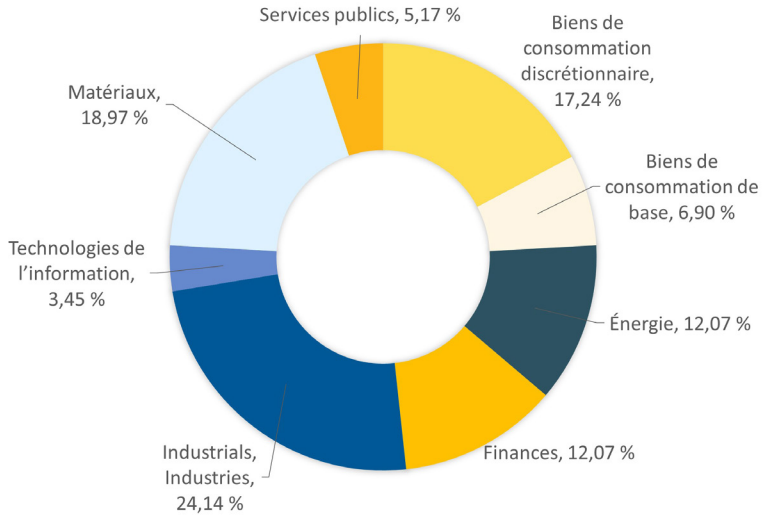

Sources : Sites Web des organisations, Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Figure 9. Interventions de BG par secteur – Titres à revenu fixe

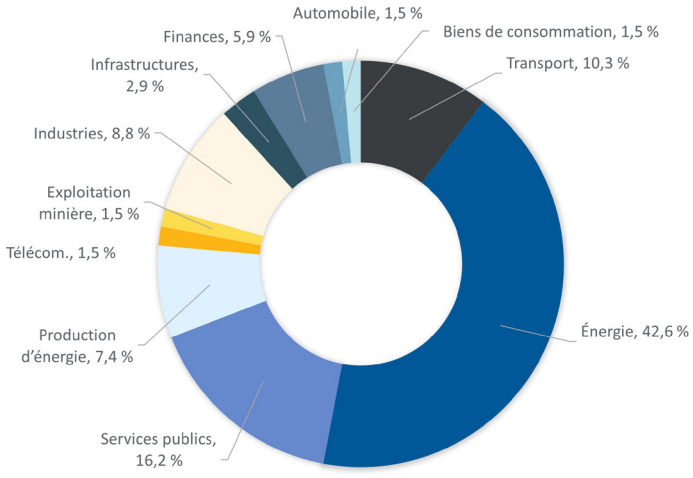

Sources : Sites Web des organisations, Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Figure 10. Sujets liés au climat abordés par BG lors de ses interventions – Actions

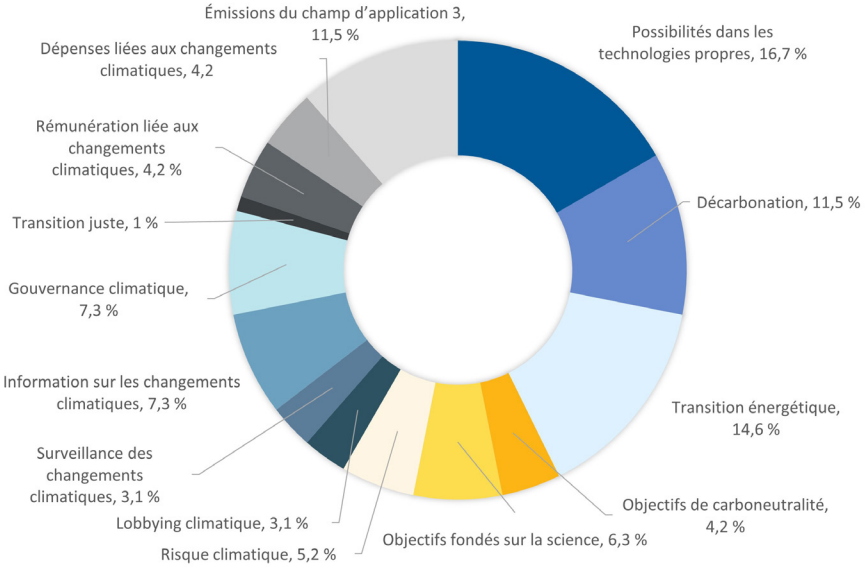

Source : Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Figure 11. Sujets liés au climat abordés par BG lors de ses interventions – Titres à revenu fixe

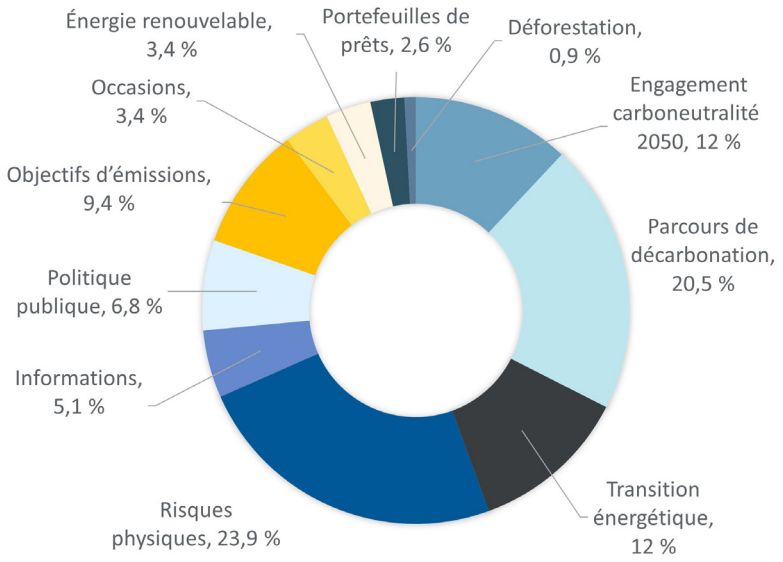

Source : Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Nous tenons des réunions trimestrielles avec les analystes et les gestionnaires de portefeuilles afin d'examiner les analyses pertinentes liées aux changements climatiques à l'échelle des portefeuilles par rapport aux indices de référence. Cela nous permet d'obtenir un aperçu des principaux domaines de risque afin d'orienter nos interventions. Chaque année, nous passons en revue les entreprises qui composent nos portefeuilles afin de relever celles qui émettent le plus de GES. Nous dressons ensuite une liste des entreprises auprès desquelles nous interviendrons en priorité pour comprendre les principaux éléments qui contribuent à leur empreinte carbone et les mesures qu'elles prennent pour réduire leurs émissions de GES. Cette liste est revue et mise à jour tous les trimestres.

PARTICIPATION ACTIVE – VOTE PAR PROCURATION

Nous sommes également convaincus de l'importance d'exercer nos droits de vote de manière réfléchie afin de favoriser la valeur à long terme pour les actionnaires par le biais du vote par procuration, qui relève des gestionnaires de portefeuille et des analystes. Avant de voter, nous évaluons soigneusement tous les points de scrutin selon leur compatibilité avec la création de valeur à long terme. Nous prenons également en considération les mesures que l'entreprise pourrait déjà avoir mises en œuvre pour répondre aux enjeux soulevés dans la proposition. En tant qu'investisseurs responsables, nous cherchons à prendre des décisions de vote éclairées grâce à une recherche diligente, notamment en engageant un dialogue direct avec les entreprises, ce qui nous permet de rassembler des renseignements et d'avoir des discussions approfondies. Lorsque cela est pertinent pour la valeur à long terme d'une entreprise, nous utilisons également le pouvoir de nos votes par procuration pour envoyer un message au conseil d'administration, par exemple si les activités liées au climat ne sont pas conformes aux engagements pris. Nous faisons preuve d'une transparence complète : notre registre de votes par procuration est entièrement accessible au public sur notre site Web.

Nous procédons à un examen approfondi de chaque proposition, examinons celles qui devraient raisonnablement relever de la compétence du conseil d'administration et de la direction, discutons avec la direction lorsque nécessaire et cherchons à déterminer si la proposition améliorera la valeur pour les actionnaires ou contribuera à prévenir les risques importants ou les risques réputationnels. Nous prenons également en considération les mesures que l'entreprise pourrait déjà avoir mises en œuvre ou qu'elle s'est engagée à prendre pour répondre aux enjeux soulevés. Nous ne soutenons pas aveuglément toutes les résolutions liées aux changements climatiques. Lorsque nous votons contre une résolution liée aux changements climatiques, cela ne signifie pas pour autant que nous ne soutenons plus les interventions liées aux changements climatiques ni que nous remettons en question notre engagement à intervenir sur les enjeux climatiques ayant une incidence sur les résultats financiers à long terme.

COLLABORATION

Nous reconnaissons que la mise en commun de nos ressources avec celles d'autres investisseurs peut améliorer l'efficacité de nos activités d'intervention et se traduire par de meilleurs résultats d'investissement à long terme. Nous aspirons à participer davantage à des activités d'intervention collaboratives pertinentes qui s'arriment à notre philosophie de gestion active et à nos interventions prioritaires. Les initiatives que nous soutenons sont résumées ci-dessous.

Figure 12. Initiatives de BG liées à la lutte contre les changements climatiques

Initiative	Description
PRI Principles for Responsible Investment	L'organisation derrière les Principes pour l'investissement responsable (PRI) s'efforce de comprendre les conséquences des facteurs ESG sur les investissements et d'aider son réseau international d'investisseurs à les intégrer à ses décisions de placement et de gestion.
CLIMATE ENGAGEMENT CANADA	Engagement climatique Canada (ECC) est une initiative financière qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices pour promouvoir une transition juste vers une économie à zéro émissions nettes.
Climate Action 100+	Climate Action 100+ est une initiative dirigée par les investisseurs qui vise à ce que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques afin d'atténuer le risque financier et d'optimiser la valeur à long terme des actifs.
CDP	CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project) est une organisation sans but lucratif qui gère un système mondial de communication de l'information environnementale permettant aux investisseurs, entreprises, villes, États et régions de gérer leur impact environnemental. Pour ce faire, elle propose un questionnaire conforme aux normes du GIFCC auquel ces derniers peuvent répondre pour assurer la communication annuelle de leurs informations.
RIA Responsible Investment Association	L'Association pour l'investissement responsable (AIR) a trois priorités stratégiques pour développer l'investissement responsable dans l'écosystème financier canadien : bâtir une communauté, susciter le changement et influencer les politiques, éduquer et inspirer. L'AIR compte parmi ses membres des gestionnaires d'actifs, des propriétaires d'actifs, des conseillers et des fournisseurs de services qui appuient son mandat de promotion de l'investissement responsable dans les marchés de détail et institutionnels au Canada.

Sources : Beutel, Goodman & Compagnie ltée, sites Web des organisations.

Nous sommes actuellement engagés à participer activement à cinq initiatives d'Engagement climatique Canada : trois liées aux actions canadiennes et deux aux titres à revenu fixe. De plus, nous sommes désignés comme investisseur collaborateur de Climate Action 100+ afin d'intervenir auprès de deux entreprises, l'une pour les actions internationales et l'autre pour les titres à revenu fixe. Nous ne sommes pas l'investisseur principal dans le cadre de ces interventions collaboratives. Nous exerçons nos droits de vote de manière indépendante et nous n'agissons pas de concert avec les autres investisseurs qui participent aux interventions.

Comme nous reconnaissons l'importance d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris pour favoriser la viabilité financière à long terme, nous discutons avec les équipes de direction et les conseils d'administration de leur engagement en faveur de la carboneutralité d'ici 2050 et de leur rôle dans la transition énergétique. Nous suivons activement l'engagement en faveur de la carboneutralité des entreprises dans lesquelles nous investissons, car la possibilité que certains actifs soient délaissés parce qu'ils sont mal adaptés à la transition vers un monde carboneutre constitue selon nous un risque d'affaires important.

Figure 13. Pourcentage des actifs sous gestion investis dans des entreprises ayant des objectifs de carboneutralité

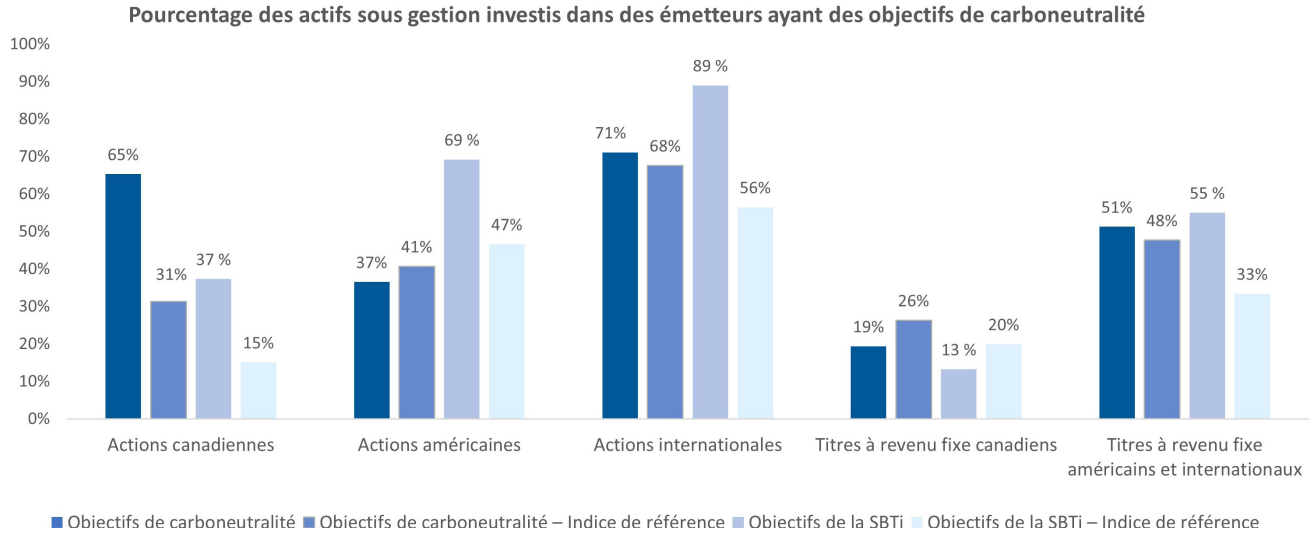

Sources : Rapports de l'entreprise, MSCI, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

Lorsque nous examinons l'engagement d'une entreprise en faveur de la carboneutralité, nous allons au delà de son engagement global pour évaluer sa crédibilité; en d'autres termes, nous déterminons si elle dispose d'un plan concret ou s'il s'agit pour elle d'une simple aspiration. Notre évaluation, fondée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, oriente nos interventions auprès de la direction des différentes entreprises.

Figure 14. Évaluation par Beutel Goodman de l'alignement sur l'objectif de carboneutralité

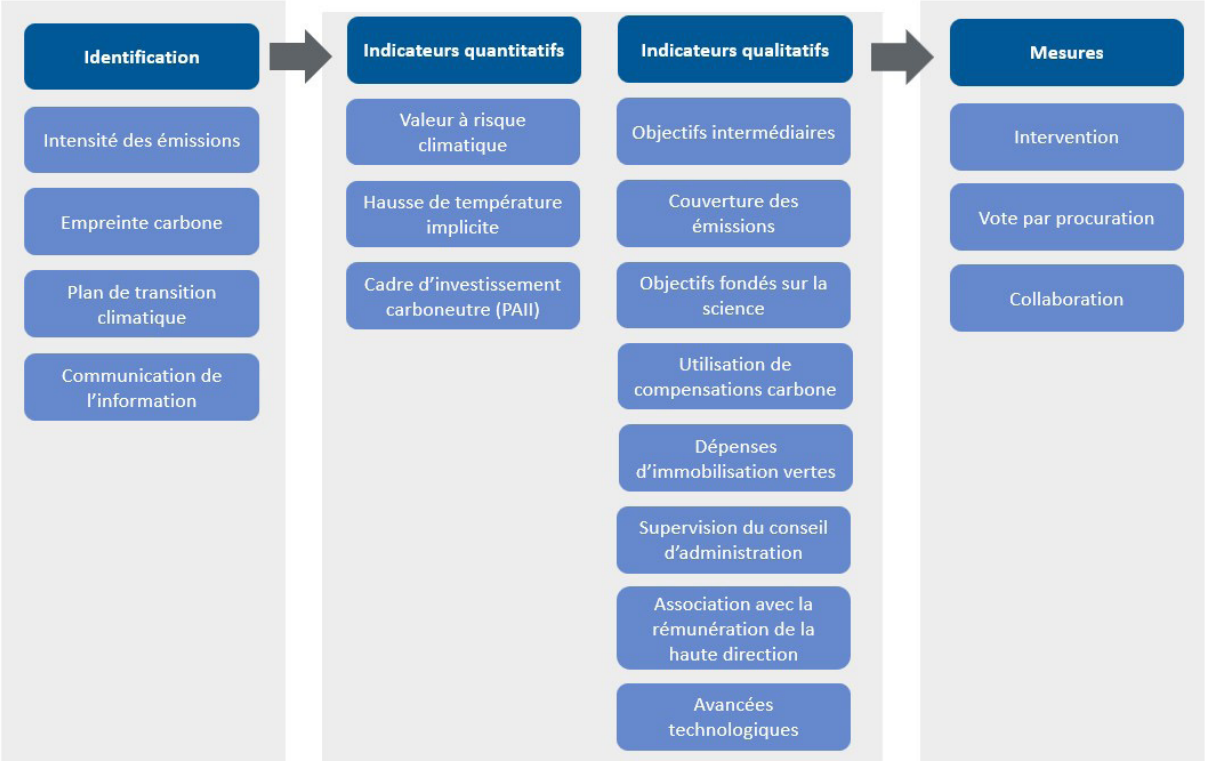

Source : Beutel, Goodman & Compagnie ltée. À titre indicatif.

Il est important de commencer par se fixer des objectifs intermédiaires et des objectifs de carboneutralité. Toutefois, pour que les investisseurs aient confiance dans les objectifs et les données, il faut également que ces objectifs soient vérifiés et fondés sur la science. Dans la mesure du possible, nous encourageons les entreprises à faire vérifier leurs objectifs de réduction des émissions intermédiaires et à long terme par la SBTi. Celle-ci définit des critères en plus de fournir des outils et des conseils afin d'aider les entreprises à se fixer des objectifs de réduction des GES fondés sur les plus récentes données scientifiques en matière de changements climatiques et qui contribuent à l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris : limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici la fin du siècle. À l'issue de son évaluation, si la SBTi conclut que les objectifs de l'entreprise répondent à toutes les exigences, ces objectifs sont considérés comme basés sur la science et validés par la SBTi. Toutefois, la SBTi n'a pas encore émis de recommandations pour tous les secteurs, notamment ceux de l'aviation, du pétrole et du gaz, des bâtiments, des produits chimiques et du transport terrestre.

En général, les entreprises visent à atteindre leurs objectifs intermédiaires entre 2030 et 2035. À l'approche de cette échéance, nous comptons évaluer si les entreprises sont en voie d'atteindre leurs objectifs intermédiaires et, dans la négative, les mesures qu'elles prennent pour rattraper leur retard.

Pour évaluer quantitativement l'alignement d'une entreprise sur l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, nous utilisons deux calculs : la hausse de température implicite calculée par MSCI, et le cadre d'investissement carboneutre de la Paris Aligned Investment Initiative (PAII), qui classe les entreprises dans une des quatre catégories suivantes : alignement sur l'objectif de carboneutralité, en voie d'alignement, engagement à s'aligner, ou non aligné. Selon la PAII, la carboneutralité est atteinte lorsque les entreprises enregistrent des performances en matière d'intensité des émissions égales ou proches de la carboneutralité et qu'elles ont un plan d'investissement ou un modèle d'affaires qui leur permettra de continuer à être carboneutres. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les calculs dans la section Indicateurs et objectifs.

L'approche en cascade que nous appliquons commence généralement par des discussions entre les gestionnaires de portefeuille et les gestionnaires de l'entreprise, de préférence à l'échelle de la direction. Nous cherchons également à échanger avec les responsables du développement durable des entreprises (ou une fonction similaire) pour approfondir la question, voire avec les responsables des facteurs ESG, selon les sujets de l'intervention. Plusieurs réunions sont généralement nécessaires lors de ce processus, car il faut du temps pour apporter des modifications et pour évaluer l'engagement et la conformité d'une entreprise. Nous pouvons également collaborer avec d'autres parties prenantes de l'entreprise – un moyen efficace de renforcer l'impact de notre intervention –, nous adresser au conseil d'administration si nous avons des préoccupations importantes, ou encore procéder à un vote par procuration. Enfin, si nous croyons que les risques que nous avons définis auront un impact négatif important sur l'évaluation de l'entreprise et que la direction ne répond pas à nos préoccupations, nous prenons la mesure de dernier recours : le désinvestissement.

FAITS SAILLANTS DES INTERVENTIONS

Suncor Energy Inc. (actions canadiennes)

Intervention auprès de l'équipe de la durabilité

Sujets abordés en lien avec les changements climatiques :

- Bilan de Pathways Alliance : bilan du coût du pipeline et de la séquestration du dioxyde de carbone;
- Représentation des communautés autochtones dans les projets de Pathways;
- Taxes carbone et nécessité de mettre en place des règlements;
- Lien entre la rémunération de la haute direction et la réduction des émissions;
- Évolution des solvants : il semble que les procédés assistés par solvant l'emporteront sur le remplacement des solvants;
- Financement de la transition;
- Possibilités pour Suncor en tant que plus grand utilisateur d'hydrogène au Canada;
- Cogénération.

Masco Corporation (actions américaines)

Intervention auprès de la haute direction

Sujets abordés en lien avec les changements climatiques :

- Réduction des émissions de carbone;
- Émissions du champ d'application 3;
- Vérification des objectifs par la SBTi;
- Couverture et exigences de la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive).

BASF SE (actions internationales)

Intervention auprès de la haute direction

Sujets abordés en lien avec les changements climatiques :

- Utilisation de gaz naturel;
- Désinvestissement du secteur pétrolier et gazier;
- Objectifs d'émissions de carbone;
- Programmes de capture de carbone.

Parkland Corporation (titres à revenu fixe)

Plusieurs interventions auprès de la haute direction

Sujets abordés en lien avec les changements climatiques :

- Trajectoire vers l'objectif de carboneutralité;
- Émissions de GES et empreinte carbone;
- Programme pilote de stations de recharge de véhicules électriques;
- Possibilités liées au diesel renouvelable;
- Risques physiques.

Remarque : Ces renseignements sont fournis à titre indicatif. Ils résument certains sujets liés aux changements climatiques qui ont été abordés et ne sont pas nécessairement représentatifs de tous les sujets abordés.

La mesure des résultats est sans doute l'élément le plus important de l'intégration des facteurs ESG et de la gestion active, mais c'est aussi le plus difficile. En effet, plusieurs réunions, recours hiérarchiques et efforts de collaboration peuvent être nécessaires pour parvenir à des changements concrets, un processus qui ne se réalise pas du jour au lendemain, mais qui s'échelonne sur plusieurs trimestres, voire plusieurs années. De plus, nous ne sommes qu'un investisseur institutionnel parmi d'autres à mener des interventions liées aux facteurs ESG. Nous consignons les progrès dans nos registres d'intervention et préférons cette approche à une évaluation binaire de type « réussite ou échec ».

Notre intervention conjointe auprès du Canadien National (CN) au sujet de l'établissement d'objectifs fondés sur la science selon le cadre de la SBTi est un bel exemple de réussite. Depuis 2022, nous discutons régulièrement avec la direction et les équipes responsables de la durabilité du CN de l'objectif à court terme relatif à l'intensité des émissions et du parcours vers la carboneutralité de l'entreprise. Nous constatons que le CN progresse vers l'adoption d'un objectif de carboneutralité absolue fondé sur la science et approuvé par la SBTi, un véritable atout pour l'entreprise, puisque cela renforce sa résilience aux changements climatiques. Nous croyons que nos interventions ont joué un rôle dans les démarches du CN, et nous continuons de dialoguer avec la direction de l'entreprise afin de l'encourager à poursuivre sa transition vers la carboneutralité.

Bien qu'il reste encore du travail à faire, des signes montrent que les interventions portent leurs fruits. La Transition Pathway Initiative analyse 1 000 des sociétés ouvertes qui émettent le plus de GES à l'échelle mondiale. Selon son rapport de 2024, environ 57 % de ces sociétés reconnaissent que les changements climatiques représentent un risque ou une occasion d'affaires tangible, ont pris l'engagement prioritaire de passer à l'action, se sont fixé un objectif de réduction des émissions et communiquent des données sur leurs émissions des champs d'application 1 et 2. De plus, environ 80 % (133) des sociétés évaluées par Climate Action 100+ ont pris des engagements liés à la carboneutralité, par rapport à seulement cinq sociétés il y a sept ans, au moment où l'organisation a été créée.

En ce qui a trait aux titres à revenu fixe, nous menons également des interventions auprès d'entités souveraines, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales, généralement auprès du ministère ou du service des Finances concerné. Nous abordons différents sujets, y compris les dépenses liées à la résilience climatique. Nous discutons également de l'affectation des fonds recueillis avec les émetteurs canadiens qui disposent d'un cadre de financement par obligations vertes ou durables.

Transition énergétique

Lorsque nous évaluons l'empreinte carbone des entreprises en vue de leur inclusion potentielle dans nos portefeuilles, nous n'écartons pas systématiquement celles qui ne se sont pas engagées à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Nous privilégions plutôt un dialogue continu sur diverses questions liées au climat pouvant contribuer à la création de valeur à long terme, notamment la transition énergétique et les engagements en faveur de l'objectif de carboneutralité. Nous discutons également des nouvelles technologies qui devraient permettre d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, comme la capture et le stockage du carbone, les petits réacteurs nucléaires modulaires, les énergies renouvelables, les mélanges avec de l'hydrogène, les biocarburants, l'amélioration des bassins à résidus et les nouveaux solvants pour l'extraction par drainage gravitaire renforcé par la vapeur. Nous croyons que le parcours vers la carboneutralité sera semé d'embûches et que la demande de pétrole brut restera relativement stable à court et à moyen terme. Il faudra un certain temps pour changer les habitudes de consommation d'hydrocarbures (par exemple, passage aux véhicules électriques) et pour trouver de nouvelles sources de combustibles plus propres dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions de GES, tels que le camionnage longue distance et le transport maritime. À l'approche de 2050 et au-delà, nous pensons que la demande de pétrole brut diminuera considérablement. D'ici là, nous essayons de comprendre ce que font les entreprises pour réduire leur empreinte carbone et se prémunir contre les risques liés aux actifs délaissés. Nous pensons également que le gaz naturel est un important combustible de transition et que la décarbonation passe par l'énergie nucléaire.

Ce qui rend la décarbonation difficile, c'est qu'aucune des technologies envisagées – capture et stockage du carbone, mélanges avec de l'hydrogène ou stockage dans des batteries – n'est rentable à grande échelle sans l'aide des gouvernements (crédits d'impôt, tarification du carbone, contrats sur différence). Des travaux supplémentaires menés de concert avec l'industrie, les pouvoirs publics et les investisseurs sont nécessaires pour faire de réels progrès.

En septembre 2022, nous nous sommes joints à d'autres gestionnaires d'actifs pour soumettre une réponse commune aux Options pour plafonner et réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier afin d'atteindre les objectifs de 2030 et la carboneutralité d'ici 2050. Nous y encourageons le gouvernement du Canada à adopter les changements réglementaires les plus pratiques et efficaces pour soutenir l'innovation et les mesures visant à réduire les émissions de carbone afin de limiter davantage les changements climatiques et de réduire le risque systémique dans nos portefeuilles.

Bien qu'elle dépasse le cadre des risques climatiques, la transition juste est un autre facteur important de réduction des risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En bref, il s'agit d'une transition qui ne laisse personne de côté, qui est avantageuse pour tous et qui tient compte d'autres enjeux sociaux, comme la santé et la sécurité des travailleurs. Au Canada, il s'agit également de tenir

compte des intérêts des communautés autochtones. Dans son parcours pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, le Canada doit penser à la façon dont il peut obtenir un permis social des communautés autochtones dont les terres peuvent être visées par le développement de projets. La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones adoptée en 2021 par le gouvernement canadien définit un ensemble de règles visant à ce que les interventions des entreprises soient fondées sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et à ce que les peuples autochtones participent de façon concrète et significative aux projets et décisions ayant un effet sur leurs communautés et leurs territoires. Nous sommes en faveur d'une approche inclusive qui mobilise les communautés autochtones concernées afin de favoriser une transition juste.

En tant qu'investisseurs, nous nous concentrons sur les risques et les occasions que la transition énergétique présente pour nos investissements. Du côté des risques, des actifs pourraient être délaissés au fur et à mesure que le monde passe à des sources d'énergie plus propres. Du côté des occasions, l'accent est mis sur la production d'un pétrole plus propre et sur l'adoption de nouvelles technologies. Pour décarboner la planète, il ne suffit pas de nous concentrer sur les entreprises à faible empreinte carbone et de délaisser les secteurs à fortes émissions. Nous sommes convaincus de la nécessité de collaborer avec les entreprises du secteur de l'énergie en tant qu'investisseurs et d'intervenir auprès de ces dernières afin de maintenir l'attention sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques, dans une optique de viabilité financière à long terme de nos investissements pour nos clients.

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En juin 2022, nous avons lancé notre première stratégie de durabilité : le **Fonds d'obligations durables BG**, un fonds privé pour les clients possédant un compte à gestion discrétionnaire. Le principal objectif de placement de ce fonds est de maximiser le rendement en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de créance libellés en dollars canadiens et en utilisant une approche d'investissement responsable qui doit permettre de réduire nettement l'empreinte carbone du fonds par rapport à son indice de référence au fil du temps. Le fonds est axé sur la transition énergétique, sans exclure d'emblée les sociétés liées aux combustibles fossiles. La stratégie du fonds prévoit des objectifs intermédiaires de réduction des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 ainsi qu'un engagement à suivre une trajectoire vers la carboneutralité. L'intensité carbonique moyenne pondérée (ICMP) du portefeuille de sociétés est activement gérée de manière à ce qu'elle demeure inférieure à celle de l'indice de référence au fil du temps, selon les données mesurées par MSCI. Le fonds sélectionne les entreprises selon des critères d'investissement socialement responsable et exclut celles dont l'activité principale touche la fabrication d'armes, d'alcool, de tabac et de cannabis, le divertissement pour adultes ou les jeux d'argent. Les entreprises et les entités souveraines qui contreviennent aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sont également exclues. Le portefeuille est composé d'obligations labellisées vertes, sociales, durables et liées à la durabilité qui répondent à nos critères d'investissement.

Nous donnons ci-dessous l'exemple d'Heathrow Airport Holdings, qui illustre le type de placement qui peut être intéressant du point de vue du Fonds d'obligations durables BG. Heathrow s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à l'objectif fixé par le gouvernement du Royaume Uni. L'autorité aéroportuaire s'est également fixé des objectifs intermédiaires de réduction des émissions des champs d'application 1, 2 et 3 qu'elle compte atteindre d'ici 2030.

Heathrow Airport Holdings (titres à revenu fixe)

Stratégie d'investissement : Parcours vers une aviation carboneutre

- En 2022, Heathrow a publié son plan de carboneutralité.
- Le plan est axé sur « le carbone dans l'atmosphère » et le « carbone au sol ».
- 99,9 % des émissions de carbone d'Heathrow relèvent du champ d'application 3.
- La réduction des émissions du champ d'application 3 repose sur une plus grande utilisation de carburant durable et l'amélioration continue de l'efficacité des aéronefs.
- Pour rendre le transport terrestre vers l'aéroport carboneutre, on privilégiera les véhicules électriques et on créera de nouveaux trajets de transport en commun à destination de l'aéroport.

Source : Beutel Goodman & Compagnie ltée, rapports de l'entreprise.

En octobre 2023, nous avons lancé une **Stratégie d'obligations durables américaines** pour nos clients possédant un compte à gestion discrétionnaire, dont l'objectif et la stratégie sont similaires à ceux du fonds canadien, mais qui investit principalement dans des titres de créance libellés en dollars américains.

En décembre 2023, nous avons lancé une **Stratégie d'actions durables canadiennes** à l'intention de nos clients possédant un compte à gestion discrétionnaire. Il s'agit d'un mandat concentré axé sur la valeur qui repose sur la recherche de titres individuels et qui comprend un examen rigoureux des caractéristiques fondamentales et ESG des sociétés. La stratégie investit dans des sociétés à grande et à petite capitalisation, un sous-ensemble de nos stratégies d'actions canadiennes et de sociétés canadiennes à petite capitalisation. Elle suit l'approche d'investissement responsable de Beutel Goodman, c'est-à-dire que les facteurs ESG sont pris en compte dans l'analyse des placements afin de définir les risques et les occasions dans la recherche du rendement financier. L'intervention, le vote par procuration et les initiatives de collaboration sont des piliers essentiels de notre approche de gestion active. Dans le cadre de la recherche, chaque titre se voit attribuer un score ESG propre à BG. La stratégie vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 à l'échelle des portefeuilles et a pour objectif intermédiaire de réduire l'intensité des émissions de GES de 50 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019, sans toutefois exclure les investissements exposés aux carburants fossiles.

Financement durable et titres à revenu fixe

Nous suivons un processus rigoureux pour l'évaluation des titres financiers durables dans toutes nos stratégies et tous nos portefeuilles. D'abord, toute obligation labellisée (verte, sociale, durable ou liée au développement durable) doit être émise selon le modèle de l'International Capital Markets Association (ICMA), ce qui inclut :

1. la définition claire de l'utilisation du produit;
2. la définition du processus d'évaluation et de sélection des projets financés;
3. le suivi de l'utilisation du produit;
4. la vérification, la mise à jour annuelle et l'audit des projets financés.

De plus, l'avis d'un tiers sur le cadre d'obligations durables est obligatoire. Dans le cas des dépenses en immobilisations, nous préférons nous appuyer sur une courte période rétrospective. Nous évaluons l'utilisation du produit et vérifions l'affectation des fonds dans les rapports d'impact de l'entité. L'exemple ci-dessous illustre l'évaluation d'une obligation labellisée du programme d'obligations vertes de Bruce Power LP.

Bruce Power LP	
Évaluation – Financement durable	
Catégorie	Verte
Encours (en M$)	1,7 G$
Émise selon un cadre	Oui (ICMA)
Utilisation du produit	Énergie propre (nucléaire) Prévention et contrôle de la pollution
Objectifs de développement durable	
Période rétrospective – Dépenses en immobilisations	Non
Période prospective – Dépenses en immobilisations	24 mois
Avis d'un tiers	Oui (S&P)
Résultats vérifiés	Oui
Mises à jour annuelles	Oui
Audités	Oui
Admissible à un coefficient de financement durable	Oui

Sources : Rapports de l'entreprise, Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Les obligations liées à la durabilité sont évaluées selon les critères suivants :

1. objectifs ambitieux, difficiles à atteindre pour l'entreprise et importants pour ses activités;
2. indicateurs clés de performance (ICP) environnementale conformes à un scénario de carboneutralité d'ici 2050;
3. délai suffisant entre la date d'observation et la date d'échéance;
4. cadre qui responsabilise l'émetteur;
5. ICP mesurables, publiés annuellement et vérifiés.

ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES

L'analyse de scénarios climatiques permet de déterminer la manière dont les entreprises pourraient changer en réponse aux risques et occasions liés aux changements climatiques. Nous continuons d'utiliser la valeur à risque climatique (VaR climatique) de MSCI pour calculer les risques et les occasions liés aux changements climatiques selon différents scénarios climatiques. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes en placement se servent de ces outils afin d'analyser l'évolution des entreprises, de relever les risques et les occasions et de mieux cibler nos interventions. L'analyse est effectuée individuellement pour chaque entreprise, mais également par secteur, afin de comparer chaque entreprise à ses pairs.

Beaucoup d'incertitude subsiste quant aux politiques et aux mesures d'adaptation qui seront adoptées pour faire face aux changements climatiques et à l'évolution de la situation macroéconomique. L'analyse de scénarios permet de dégager différents résultats éventuels. Nous utilisons les scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques auxquels nos portefeuilles sont exposés. Le NGFS, un organisme qui regroupe plus de 100 banques centrales et superviseurs du monde entier, a élaboré un ensemble de scénarios climatiques prospectifs que les institutions financières peuvent utiliser pour évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques. Ces scénarios s'appuient sur des modèles qui simulent la dynamique complexe et non linéaire des systèmes énergétiques, économiques et climatiques, en tenant compte des différentes politiques et technologies qui peuvent être adoptées. Les sept scénarios du NGFS, adoptés en 2023, ont été générés par des modèles d'évaluation intégrée bien établis qui ont depuis été améliorés[13].

Les scénarios climatiques du NGFS examinent différents résultats potentiels : ordonné, désordonné, fournaise mondiale et trop peu, trop tard. Les scénarios ordonnés supposent que les politiques climatiques sont introduites tôt et deviennent progressivement plus strictes, atténuant ainsi les risques physiques et de transition. Dans ces scénarios, la séquestration du carbone devient un levier efficace de décarbonation, tandis que l'électrification des transports favorise une transition ordonnée. Dans les scénarios désordonnés, le risque lié à la transition est plus élevé en raison de l'adoption tardive des politiques ou de leur incohérence entre les pays et les secteurs. Ces scénarios supposent un recours accru aux technologies à faibles émissions de carbone. Le scénario de la fournaise mondiale part du principe que certaines politiques climatiques sont mises en place dans certains territoires, mais que les efforts déployés à l'échelle mondiale sont insuffisants pour enrayer un net réchauffement de la planète. Il en résulte des risques physiques graves, notamment des effets irréversibles tels que l'élévation du niveau de la mer. Dans les scénarios où on en fait trop peu, trop tard, la transition se produit trop tard et de façon mal coordonnée, et on échoue à limiter les risques physiques[14].

Les scénarios de carboneutralité en 2050 du NGFS mettent en lumière l'importance de décarboner l'approvisionnement en électricité, d'accélérer l'électrification, d'accroître l'efficacité énergétique et de développer de nouvelles technologies pour réduire les émissions malgré le défi que cela représente. Pour sa part, le secteur de l'énergie doit quintupler la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable au cours des 30 prochaines années. Pour ce faire, il doit adopter des sources d'énergie de remplacement, comme l'énergie solaire, éolienne ou nucléaire, et mettre en place des installations de captage et de stockage du carbone dans les centrales, nouvelles et existantes.

[13]Nous avons utilisé les modèles d'évaluation intégrée Global Change Assessment Model (GCAM), MESSAGEix-GLOBIOM et REMIND-MAgPIE. Les trois modèles suivent la même structure fondée sur la macroéconomie, l'agriculture et l'utilisation des terres, la gestion de l'énergie et de l'eau et les systèmes climatiques pour créer des parcours de transition rentables, mais le modèle REMIND-MAgPIE propose différents scénarios qui ont servi à l'élaboration de tous les scénarios du NGFS.

[14]https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/.

Figure 15. Cadre des scénarios du NGFS (phase V)

Scénario du NGFS	Quadrant du NGFS	Nom du scénario MSCI REMIND	Ambition des	Réaction des politiques	Changement technologique	Élimination du dioxyde de carbone	Variation régionale des politiques
Carboneutralité en 2050	Ordonné	1,5 °C, ordonné	1,4 °C	Immédiate et sans heurts	Rapide	Moyenne-élevée	Moyenne
Faible demande	Ordonné	1,5 °C, faible demande	1,1 °C	Immédiate et sans heurts	Rapide	Moyenne-élevée	Moyenne
Sous 2 °C	Ordonné	2 °C, ordonné	1,8 °C	Immédiate et sans heurts	Modéré	Moyenne-élevée	Faible
Transition différée	Désordonné	2 °C, ordonné	1,7 °C	Retardée	Lent/rapide	Faible-moyenne	Élevée
CDN	Fournaise mondiale	3 °C, CDN	2,3 °C	CDN	Lent	Faible-moyenne	Moyenne
Politiques actuelles	Fournaise mondiale	3 °C, fournaise mondiale	3 °C	Aucune	Lent	Faible	Faible
Monde fragmenté	Trop peu, trop tard	3 °C, fragmenté	2,4 °C	Retardée et fragmentée	Lent/fragmenté	Faible-moyenne	Élevée

Source: NGFS, MSCI.

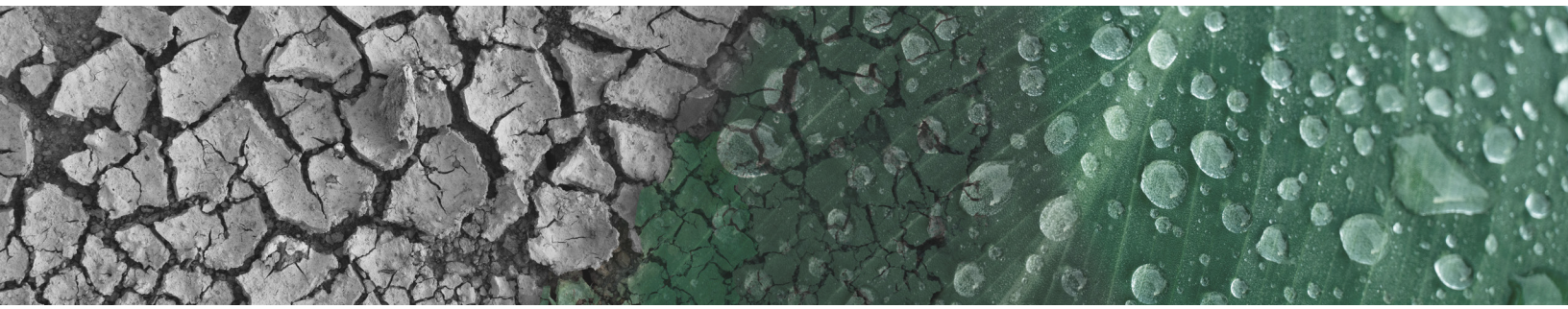

En novembre 2024, le NGFS est passé à la phase V afin de tenir compte de l'évolution des engagements climatiques à l'échelle mondiale et de l'ajout d'une fonction qui intègre les pertes liées aux impacts physiques des changements climatiques. Selon les résultats des scénarios, il est encore possible de limiter le réchauffement à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels de manière ordonnée, mais cela exigerait des efforts nettement supérieurs à ceux prévus dans les phases précédentes. Les résultats montrent également que les dommages physiques liés aux risques climatiques surpassent les effets des efforts de transition, ce qui laisse croire que l'atténuation des changements climatiques est à la fois nécessaire et financièrement viable.

Nous avons effectué des analyses de scénarios climatiques sur nos portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe au 31 décembre 2024, en utilisant la quatrième version des sept scénarios du NGFS (figure 16) publiée à la fin de 2023. Nous suivons attentivement les mises à jour du NGFS et nous tiendrons compte des scénarios mis à jour dans nos analyses à mesure que MSCI les rendra accessibles. Comme le montre la figure 16, nos portefeuilles sont les plus à risque dans le scénario de carboneutralité en 2050 (1,5 °C, ordonné), où les risques de transition pour l'atteinte des objectifs de température sont particulièrement marqués, et dans le scénario de transition différée (2 °C, désordonné), où les coûts de transition sont remplacés par des dommages physiques associés aux changements climatiques.

Figure 16. Valeur à risque climatique selon les quatre scénarios du NGFS – Portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe de Beutel Goodman

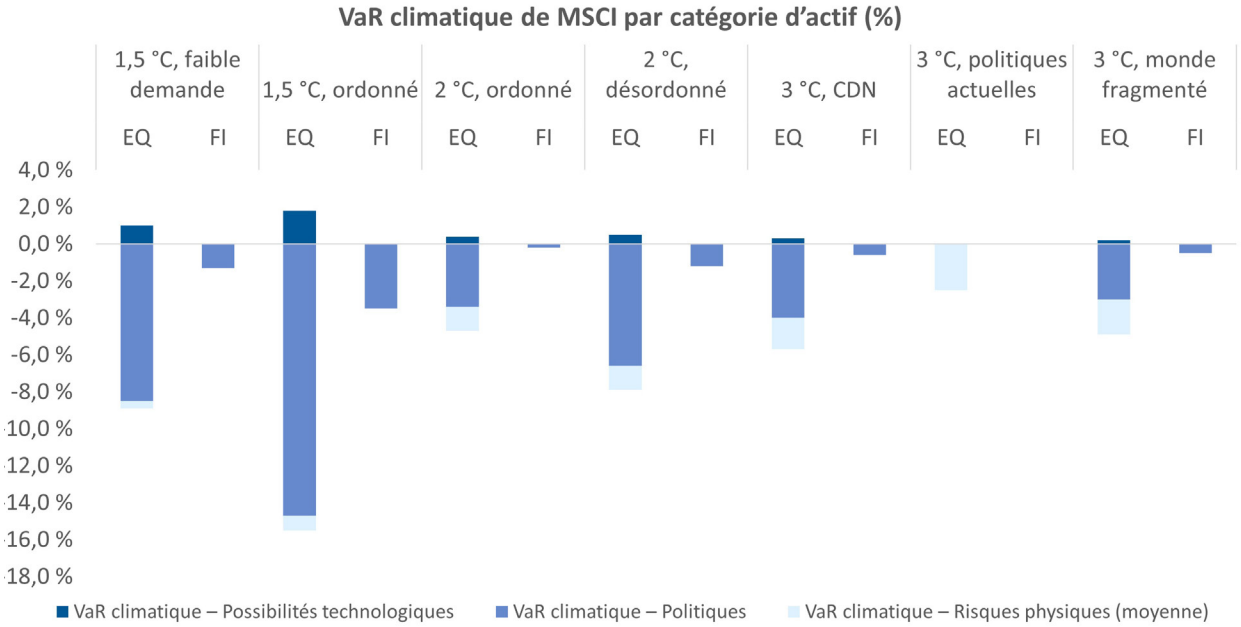

Sources : MSCI, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

À noter que la VaR climatique pour les titres à revenu fixe donne seulement une indication du risque moyen auquel sont exposés les détenteurs d'obligations de la société. Le niveau de risque de chaque obligation peut varier en fonction de l'échéance et du rang.

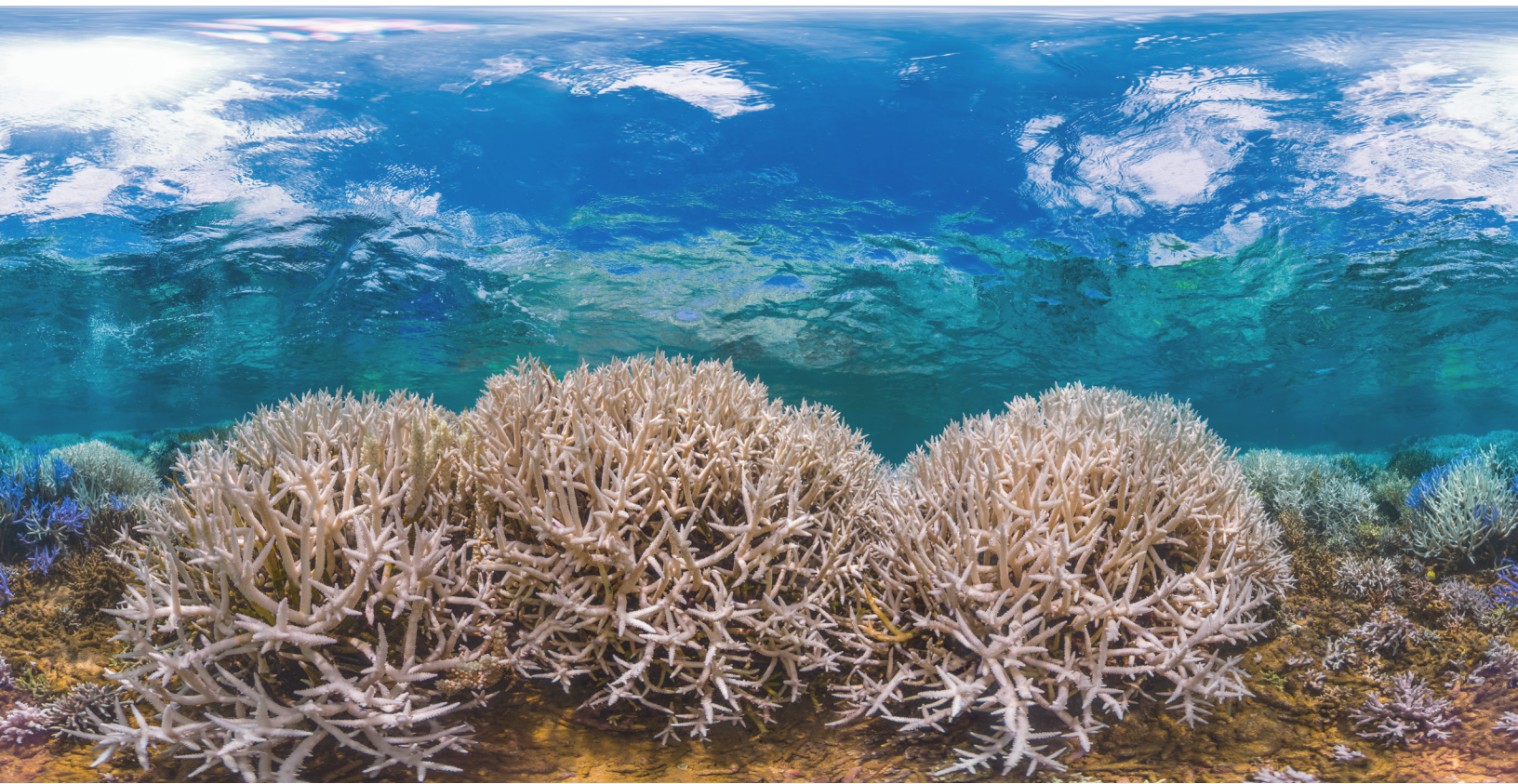

GESTION DES RISQUES

Beutel Goodman a mis en place des structures et des processus de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour identifier, évaluer et gérer les risques, y compris des structures de gouvernance et des responsabilités. Nous avons intégré les risques et les occasions liés à l'environnement à notre cadre et à notre approche de gestion des risques.

Nous évaluons les risques liés aux changements climatiques dans le cadre de nos catégories de risques d'investissement, stratégiques, réputationnels et opérationnels.

Figure 17. Les risques climatiques de Beutel Goodman

Catégorie de risque	Risques climatiques	Mesures
Risque d'investissement	• Phénomènes climatiques défavorables, risque de transition ou risques opérationnels et réputationnels connexes ayant un impact sur les évaluations des entreprises du portefeuille	• BG tient compte des considérations climatiques dans son processus rigoureux de recherche fondamentale et d'investissement.
Risque stratégique	• Incapacité de répondre à l'évolution des attentes des clients concernant les risques climatiques	• BG travaille avec des clients et des groupes industriels pour comprendre l'évolution du climat et de l'industrie. Nous adoptons une approche réfléchie pour répondre aux besoins et aux attentes des clients, conformément à nos principes d'investissement rigoureux et axés sur la valeur.
Risque réputationnel	• Perception négative de l'approche de BG en matière de risques climatiques	• BG s'efforce de communiquer de manière ouverte et transparente son approche en matière d'investissement et ses pratiques d'affaires liées aux risques climatiques en produisant régulièrement des rapports et en participant aux initiatives de l'industrie (signature des PRI, p. ex.).
Risque opérationnel	• Évolution rapide de la réglementation et attentes accrues du secteur en matière de conformité et de communication de l'information • Risque accru de procédures réglementaires ou d'actions en justice • Phénomènes climatiques défavorables ou risques de transition ayant un impact sur les activités de BG	• BG surveille activement les changements réglementaires et l'évolution des attentes du secteur. • BG a mis en place des processus solides de continuité des activités et de reprise après sinistre et s'est engagée à gérer proactivement les risques climatiques et à améliorer sans cesse leur gestion.

Source : Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Les gestionnaires de portefeuille, les responsables des facteurs ESG, le groupe de travail ESG et la chef de l'investissement responsable de Beutel Goodman constituent la première ligne de défense et sont les premiers responsables de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques climatiques de nos portefeuilles. Les équipes de la conformité, des services juridiques et de la GRE constituent les deuxième et troisième lignes de défense et sont responsables de la surveillance. Elles agissent indépendamment de la première ligne et relèvent directement du comité de gestion de la société. La direction surveille les risques climatiques et communique l'information connexe dans ses rapports de gestion.

Figure 18. Lignes de défense face aux risques climatiques

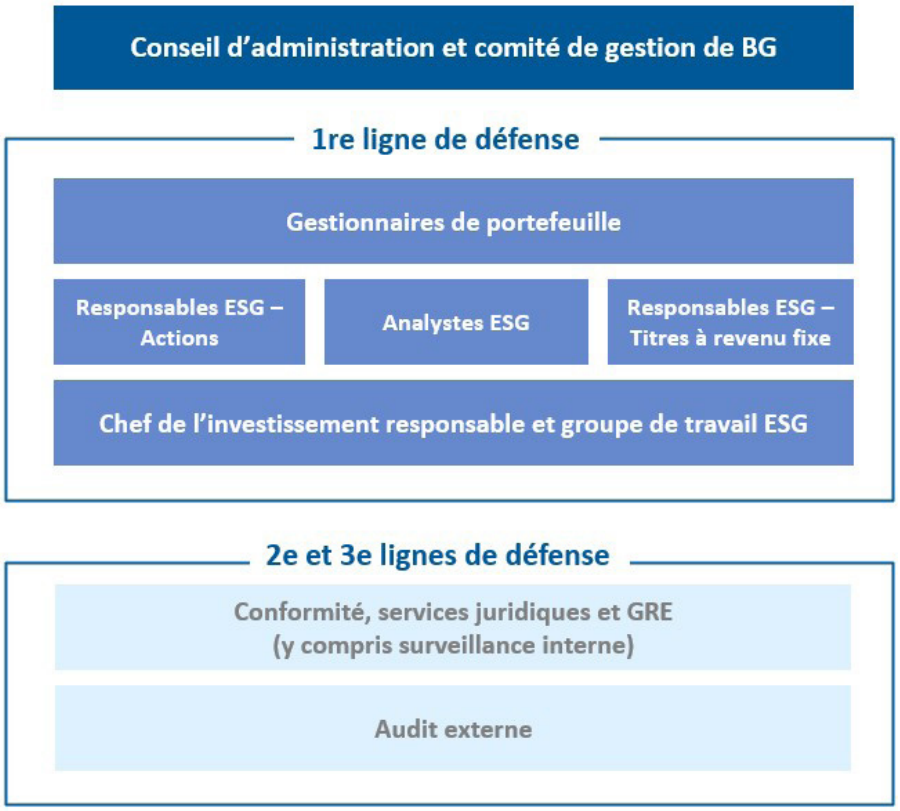

Source : Beutel, Goodman & Compagnie ltée.

Identification	• Les gestionnaires de portefeuille sont la première ligne de défense dans l'identification des risques climatiques des entreprises en portefeuille. • Les gestionnaires de portefeuille s'appuient sur des données de tiers, tel MSCI, pour compléter leurs recherches exclusives et déterminer les entreprises les plus exposées aux changements climatiques et leurs principaux facteurs de risque. • La chef de l'investissement responsable et les responsables des facteurs ESG participent activement à des collaborations et à des événements du secteur afin de déterminer les nouveaux risques climatiques ou les domaines d'intérêt. Les informations pertinentes sont transmises aux équipes des investissements. • La chef de la conformité, la chef de l'investissement responsable, les responsables des facteurs ESG et le groupe de travail ESG surveillent l'évolution des obligations en matière de conformité à la réglementation et de communication de l'information.
Évaluation	• Les gestionnaires de portefeuille évaluent les risques climatiques qui ont été identifiés et déterminent leur importance relative pour chaque investissement, en tenant compte des risques physiques et de transition applicables (par exemple, l'emplacement des actifs, le risque lié aux actifs délaissés, la compétence réglementaire). • Les gestionnaires de portefeuille utilisent la VaR climatique de MSCI, l'intensité carbonique moyenne pondérée et la hausse de température implicite pour évaluer l'exposition au risque climatique de chaque entreprise du portefeuille et de l'ensemble du portefeuille.
Réponse	• La participation active est au cœur de nos efforts de lutte contre les changements climatiques. Nous votons par procuration de manière réfléchie et nous intervenons directement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons afin de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de favoriser des résultats financiers durables pour nos investisseurs. • Dans le cas des entreprises les plus exposées aux risques climatiques, les interventions sont souvent axées sur la crédibilité du plan de transition, l'établissement d'objectifs, la communication de l'information et la solidité des stratégies climatiques. • Nos interventions et leurs résultats font l'objet d'un suivi. De plus, nos interventions sont auditées chaque année par notre équipe de gestion des risques.
Contrôle et compte rendu	• Des fiches d'analyse des facteurs ESG sont produites dans le cadre de notre processus de recherche fondamentale, au moment de l'investissement, et sont généralement mises à jour annuellement pour chaque entreprise de nos portefeuilles de titres à revenu fixe et d'actions. Ces fiches, qui présentent les indicateurs de performance jugés importants et en fait le suivi, sont classées par facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les considérations et les données climatiques. • Des rapports de synthèse des facteurs ESG sont produits trimestriellement à l'aide de MSCI afin de comparer l'empreinte carbone et l'intensité des émissions de GES des portefeuilles à ceux de l'indice de référence applicable. • Des rapports sur l'investissement responsable produits trimestriellement et annuellement présentent nos activités liées aux facteurs ESG, y compris nos interventions et nos votes par procuration. • Lors des réunions trimestrielles d'évaluation des facteurs ESG, les équipes d'investissement discutent des risques importants de chaque entreprise avec les gestionnaires de portefeuille et les responsables des facteurs ESG concernés. • La direction fait le suivi des risques et des engagements climatiques pertinents et en a fait un point permanent dans ses rapports de gestion trimestriels.

INDICATEURS ET OBJECTIFS

INDICATEURS

Nous utilisons plusieurs indicateurs pour mesurer les risques liés aux changements climatiques de nos investissements :

- Intensité économique des émissions
- Intensité carbonique moyenne pondérée (ICMP)
- Valeur à risque climatique
- Hausse de température implicite
- Cadre d'investissement carboneutre de la PAII
- Pourcentage de revenu vert

Ces indicateurs permettent de mesurer les risques et les occasions climatiques dans nos portefeuilles de placement. L'analyse nous aide à évaluer les engagements d'une entreprise en matière de carboneutralité, l'intensité carbonique et les possibilités offertes par les technologies propres ainsi que leur influence sur la valeur à long terme. Nous utilisons également ces indicateurs pour orienter nos interventions. Les entreprises dont l'ICMP et l'intensité des émissions de GES sont les plus élevés sont ciblées pour des interventions prioritaires en raison des risques et des occasions élevés pour leur viabilité financière à long terme. Pour les stratégies personnalisées qui comportent des engagements à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 et des objectifs intermédiaires, les indicateurs nous aident à mesurer les progrès accomplis.

Nous examinons également nos investissements sous l'angle d'autres risques climatiques, tels que la biodiversité, le stress hydrique, la remise en état des terrains, les déchets dangereux, les déversements importants et les amendes ainsi que les controverses liées au climat.

Bien que ces indicateurs permettent de comparer les entreprises dans lesquelles nous investissons, ils ne sont pas parfaits. Le problème principal concerne les données elles-mêmes. Même si elle s'améliore, la communication des données relatives au climat reste disparate. En effet, des lacunes et de l'incertitude subsistent, surtout pour les données relatives au champ d'application 3. Le manque de données historiques sur les émissions est également un enjeu, car il rend difficiles la mesure des progrès et la comparabilité. Ce problème est aggravé par le fait que certaines entreprises du secteur de l'énergie ne communiquent plus leurs données depuis l'adoption du projet de loi C-59. Les nouvelles normes établies par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité et le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité ont permis de réaliser des progrès. En Europe, la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises étend les obligations de communication. Toutefois, aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission a cessé de travailler sur les exigences et la réglementation en matière de communication de l'information, qui constituent le fondement de la prise de décision.

Il n'est pas toujours possible d'agréger l'empreinte carbone d'un portefeuille, en particulier pour les titres à revenu fixe. Les émetteurs de titres de créance autonomes ont tendance à être en retard par rapport aux émetteurs de titres de participation en termes de communication de l'information. De plus, certains services de données peuvent joindre les données d'émissions d'une société d'exploitation (si elles ne sont pas communiquées séparément, ce qui n'est pas souvent le cas) à celles de la société de portefeuille qui la détient. Dans ce cas, l'empreinte carbone de la

société d'exploitation est généralement surestimée et risque d'être comptabilisée deux fois si un portefeuille d'investissement détient à la fois des titres de dette de la société de portefeuille et de la société d'exploitation.

Les données sur les émissions de GES des entités souveraines posent également certains problèmes lorsqu'il s'agit de déterminer l'empreinte carbone d'un portefeuille de titres à revenu fixe. Par exemple, pour mesurer l'intensité carbonique, les entreprises utilisent généralement le chiffre d'affaires ou la valeur de l'entreprise. Or, il serait erroné d'appliquer le même dénominateur aux entités souveraines, puisque les recettes publiques ne sont pas aussi simples et facilement comparables que les revenus des entreprises et que, contrairement aux entreprises, la valeur des États ne se calcule pas en fonction des fonds propres. En règle générale, l'intensité carbone d'une entité souveraine est basée sur le PIB ou sur le PIB ajusté à la parité de pouvoir d'achat, ce qui rend impossible le calcul de l'empreinte carbone de l'ensemble d'un portefeuille de titres à revenu fixe. Pour l'instant, nous ne calculons que l'empreinte carbonique des entreprises (42,53 % de l'ensemble du portefeuille de titres à revenu fixe). À l'heure actuelle, notre fournisseur de données, MSCI, calcule l'empreinte carbone uniquement pour le Canada et non pour les provinces canadiennes ou les municipalités, qui représentent une part importante de notre pondération des obligations souveraines et quasi-souveraines. Nous effectuons un suivi des émissions de GES des entités souveraines, des provinces et des municipalités ainsi que de la législation et des engagements. Par exemple, nous utilisons nos fiches d'information ESG provinciales comme référence pour comprendre l'empreinte carbone des provinces.

Figure 19. Exemple de fiche d'analyse des facteurs ESG de Beutel Goodman (provinces)

Risques environnementaux Risks

Émissions de GES	Modération
Taxe sur le carbone	En place
Programmes de réduction des émissions	En place
Vulnérabilité aux événements	Feux de forêt, inondations
Secteurs vulnérables aux changements climatiques	Foresterie, extraction du gaz naturel, exportations par voie maritime
Production d'électricité	Principalement hydroélectrique

Émissions de GES

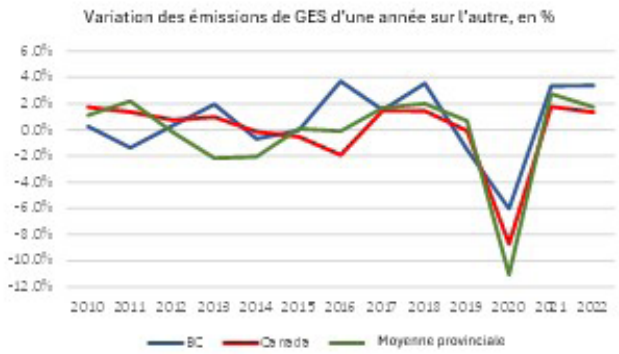

Émissions par secteur

Les 10 principaux secteurs responsables des émissions de GES	
Pâtes et papiers	23,7 %
Extraction du pétrole et du gaz	19,4 %
Productions végétales et animales	6,3 %
Transport aérien	5,9 %
Extraction du charbon	5,7 %
Fabrication de produits en bois	5,2 %
Foresterie et exploitation forestière	3,4 %
Transport par camion	3,3 %
Transport ferroviaire	2,7 %
Transport par pipeline	2,4 %

Capacité de production d'électricité

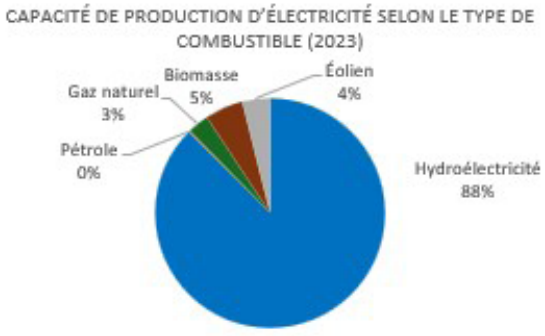

Remarque : Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement et pourrait ne pas être représentatif de tous les facteurs évalués.

Les émissions de GES du champ d'application 3[15] posent également des problèmes en raison des questions de comparabilité, de couverture, de transparence et de fiabilité. Elles ne sont pas largement déclarées et leurs estimations varient considérablement. La comptabilisation en double des émissions est un autre enjeu. Les émissions du champ d'application 3 d'une entreprise peuvent chevaucher celles du champ d'application 1 d'une autre entreprise. Par exemple, les émissions d'un producteur d'électricité relevant pour lui du champ d'application 1 sont considérées comme des émissions du champ d'application 2 pour un utilisateur d'appareil électrique et du champ 3 pour le fabricant et le détaillant de l'appareil. Les catégories peuvent également être comptabilisées deux fois dans le champ d'application 3, par exemple si deux entreprises comptabilisent le transport de marchandises par un tiers entre l'une et l'autre. Cependant, même avec ces enjeux, le champ d'application 3 est pertinent, car la grande majorité de l'empreinte carbone de certaines entreprises relève de ce champ.

Intensité économique des émissions

L'intensité économique des émissions est un indicateur de l'impact sur le climat. Elle désigne les émissions absolues associées aux investissements, normalisées en fonction de la taille totale des actifs sous gestion. Il s'agit du calcul recommandé par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Elle aide les investisseurs à comprendre l'impact climatique des activités d'investissement de l'organisation. De plus, elle permet de comparer l'intensité des émissions de différents portefeuilles (ou indices de référence) par unité monétaire. Il est à noter que MSCI emploie l'expression « intensité des émissions financées » pour parler de cet indicateur.

Figure 20. Calcul de l'intensité économique des émissions

$$\text{Intensité économique des émissions} = \sum_i \frac{\dfrac{\text{Encours}_i}{\text{VE avec liquidité de l'entreprise}_i} \times \text{Émissions de l'entreprise}_i}{\text{Encours total ou actifs sous gestion}}$$

Source : Partnership Source : Partnership for Carbon Accounting Financials. for Carbon Accounting Financials.

Remarque : La VE avec liquidité désigne la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires et des actions privilégiées à la fin de l'exercice et des valeurs comptables de la dette totale et des participations minoritaires. Aucune déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie n'est effectuée, pour éviter la possibilité de valeurs d'entreprise négatives[16].

L'une des difficultés liées à l'utilisation de cet indicateur est qu'il ne tient pas compte des scénarios climatiques, des objectifs des entreprises, des possibilités de réduction des émissions de carbone ou de la finance durable. De plus, les variations de la capitalisation boursière des entreprises peuvent être mal interprétées, car les fluctuations du marché peuvent créer des changements importants dans la mesure de l'empreinte carbone qui n'ont rien à voir avec les efforts de réduction des émissions. Tous les indicateurs qui utilisent la VE avec liquidité dans leurs calculs sont sujets à ces difficultés.

[15]La norme Corporate Accounting and Reporting Standard du GHG Protocol classe les émissions de GES en trois champs d'application. Les émissions du champ d'application 1 sont les émissions directes de sources que l'entreprise possède ou contrôle. Les émissions du champ d'application 2 sont les émissions indirectes dues à la production de l'énergie achetée par l'entreprise. Les émissions du champ d'application 3 sont les émissions indirectes (non incluses dans le champ d'application 2) générées dans la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris les émissions en amont et en aval.

[16]Partnership for Carbon Accounting Financials, *The Global GHG Accounting and Reporting for the Financial Industry*, novembre 2020.

Figure 21. Intensité économique des émissions par catégorie d'actifs de BG par rapport à l'indice de référence

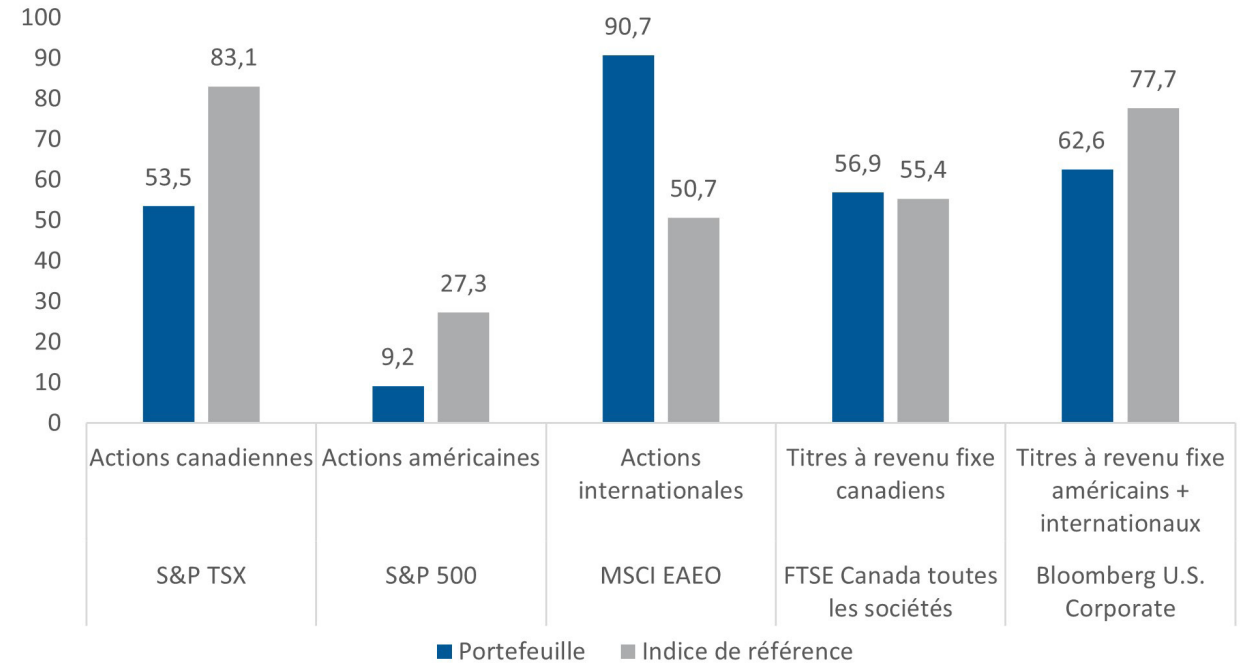

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

Intensité carbonique moyenne pondérée (ICMP)

L'ICMP est un indicateur climatique utilisé pour mesurer l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité carbonique; il est exprimé en tonnes métriques d'émissions de CO2/M$ de chiffre d'affaires.

Figure 22. Calcul de l'ICMP

$$\sum_{n}^{i}\left(\frac{\text{Valeur actuelle des placements}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de GES des champs d'application 1 et 2 de l'émetteur}_i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur (en M\$)}_i}\right)$$

Source: MSCI

Cet indicateur est normalisé en fonction de la taille et permet une comparaison non seulement entre les portefeuilles, mais aussi par rapport aux indices de référence. Il permet également d'atténuer les changements importants dans les émissions absolues de GES dus à la stratégie d'une entreprise (fusion, acquisition, cession, etc.). Bien que cet indicateur soit relativement simple à calculer et à communiquer, il s'agit d'une mesure ponctuelle qui est donc sensible aux dates de fin et qui ne prend pas en compte les actions futures de l'entreprise pour réduire son empreinte carbone. De plus, l'ICMP ne tient pas compte de la responsabilité de l'investisseur en matière d'émissions de GES, contrairement à l'intensité économique des émissions. Lorsque nous comparons les entreprises les unes aux autres, cet indicateur est utilisé pour identifier les entreprises dont l'empreinte carbone est élevée et qui pourraient être exposées à un risque d'actifs délaissés.

Figure 23. ICMP par catégorie d'actifs de BG par rapport à l'indice de référence

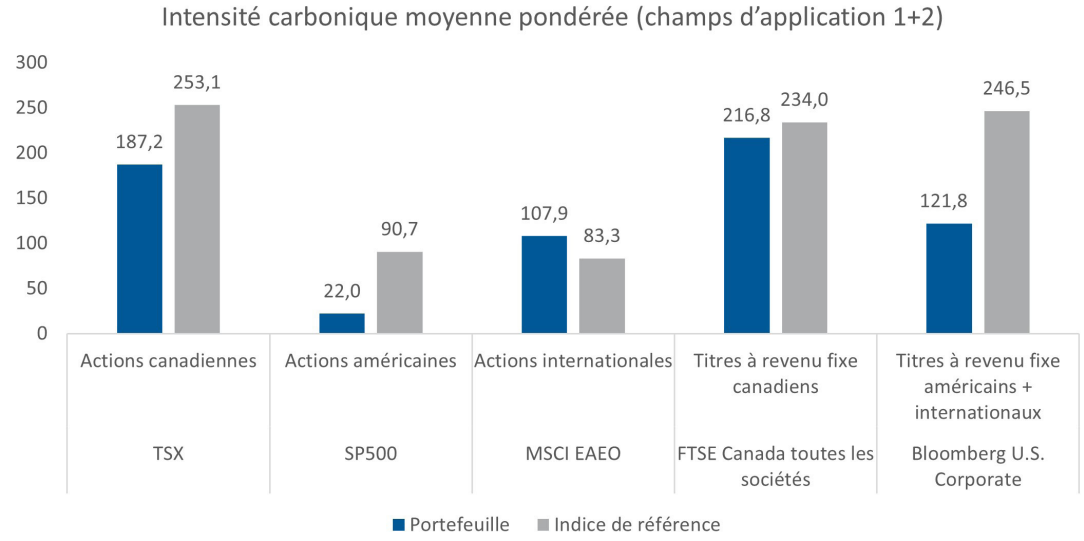

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

Qualité et pertinence des données sur les émissions

Nous examinons d'autres paramètres pour vérifier la fiabilité et la pertinence des données sur les émissions au niveau des portefeuilles. Pour évaluer la qualité des données sur les émissions au niveau des stratégies, nous utilisons les scores du PCAF. Dans le cadre de cette méthode, la qualité des données sur les émissions d'une entreprise est notée sur une échelle de 1 à 5, où 1 désigne les données les plus fiables (émissions déclarées vérifiées) et 5, les données les moins fiables (non communiquées). Vous trouverez une définition complète des scores du PCAF en annexe. Le score du PCAF de nos portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe varie de 2 à 2,2, soit légèrement au-dessus ou près du score de leurs indices de référence. Un score moyen pondéré de 2 signifie que les points de données sur les émissions sont pour la plupart calculés par l'entreprise ou estimés en fonction des données sur les activités physiques (p. ex., la consommation ou la production d'énergie de l'entreprise). Selon nous, il s'agit d'un niveau de qualité satisfaisant.

Figure 24. Score du PCAF par fonds

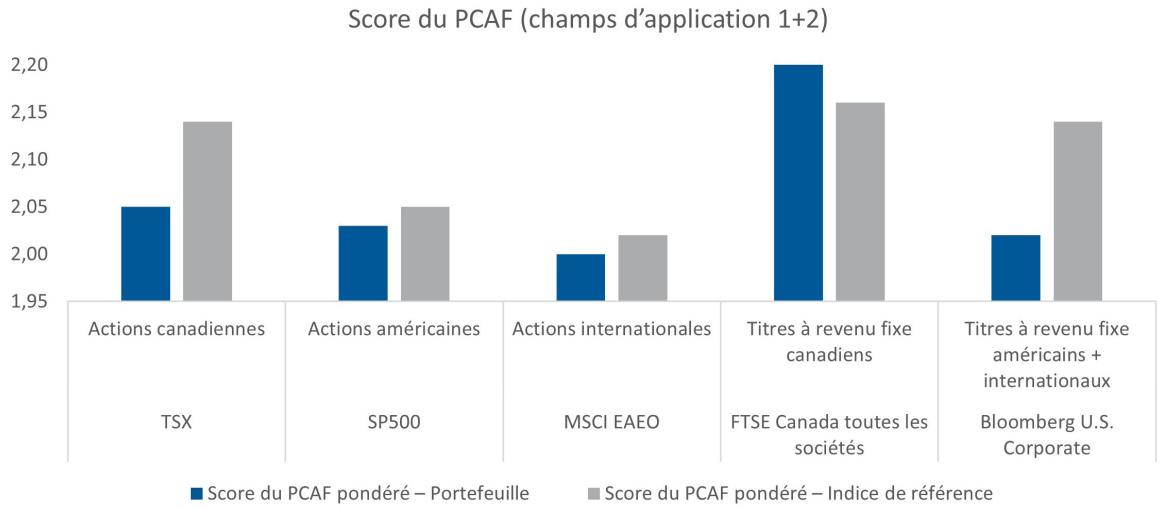

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

Les taux de couverture de l'ICMP et de l'intensité des émissions financées sont examinés séparément pour assurer la pertinence des données sur les émissions au niveau des portefeuilles. Les émissions de nos stratégies d'actions sont presque entièrement couvertes par l'ICMP et l'intensité des émissions financées, tandis que les émissions de nos stratégies de titres à revenu fixe sont moins bien couvertes pour ce qui est de l'intensité des émissions financées. Nous attribuons ce plus faible taux de couverture au manque d'information communiquée par les émetteurs réalisant des placements privés et les émetteurs de titres de créance.

Figure 25. Taux de couverture de l'ICMP et de l'intensité des émissions financées par fonds

Stratégie	Actions canadiennes	Actions américaines	Actions internationales	Titres à revenu fixe canadiens	Titres à revenu fixe américains + internationaux
Taux de couverture – ICMP	99,8 %	100 %	100 %	89,6 %	98,8 %
Taux de couverture – Émissions financées	99,6 %	99,9 %	99,5 %	85,7 %	97,7 %

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

Valeur à risque climatique (VaR climatique)

La VaR climatique vise à évaluer la sensibilité financière aux risques et occasions liés au climat. Il s'agit d'un indicateur prospectif qui évalue à la fois le risque de transition et le risque physique d'une entreprise ou d'un portefeuille. Les calculs sont complexes et nécessitent de nombreux choix méthodologiques et hypothèses. Nous utilisons la méthodologie et les outils de MSCI pour calculer la VaR climatique de nos entreprises et de nos portefeuilles de placement. MSCI calcule la valeur actuelle des coûts futurs agrégés du risque politique, des bénéfices liés aux occasions technologiques, des coûts liés aux phénomènes météorologiques extrêmes et des bénéfices, en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille. Cet indicateur est utilisé comme outil de mesure du risque, car il estime le risque de perte pour les investissements. Il ne tient pas compte de la gestion des risques climatiques et est sensible aux fluctuations de la valeur de marché et du coût du capital d'une entreprise. La VaR climatique des titres à revenu fixe dans le cadre du scénario « en dessous de 2 °C » n'est pas significative et est donc exclue à des fins de comparaison.

Figure 26. Valeur à risque climatique pour les catégories d'actifs des actions de BG par rapport à l'indice de référence

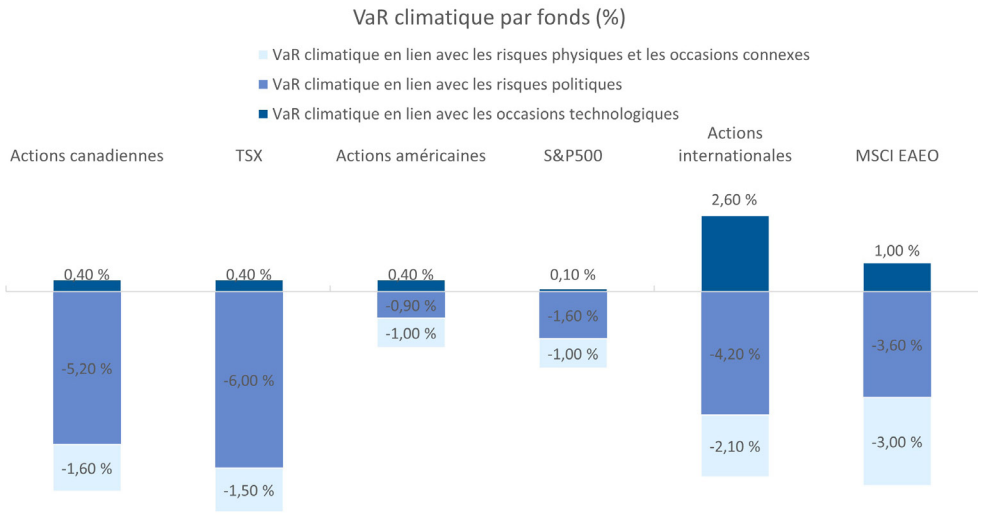

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

Remarque : À titre d'exemple, nous avons utilisé le scénario NGFS sous 2 °C, dans lequel la rigueur des politiques climatiques est progressivement renforcée, ce qui donne 67 % de chances de limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C. Dans l'exemple ci-dessus, nous ne mesurons que les portefeuilles d'actions à des fins d'illustration.

Nous observons que le modèle de valeur à risque climatique de MSCI évalue le risque au niveau du titre, y compris chaque obligation individuelle. Le modèle suppose que les actions existent à perpétuité et établit des projections jusqu'en 2100. Les obligations sont modélisées jusqu'à leur date d'échéance en supposant qu'elles ne seront pas exposées au même risque de transition et au même risque physique que les actions du même émetteur pour cette période. Avec cette méthodologie, la valeur à risque climatique d'un portefeuille de titres à revenu fixe est nettement inférieure à celle d'un portefeuille d'actions, ce qui, à notre avis, rend impossible toute comparaison. C'est pourquoi nous excluons les titres à revenu fixe de l'analyse de la valeur à risque climatique. Quand elle le peut, l'équipe des titres à revenu fixe analyse la valeur à risque climatique des sociétés qui composent les portefeuilles d'actions des émetteurs d'obligations afin de comprendre les risques liés au climat des obligations de sociétés.

Hausse de température implicite

Le calcul de la hausse de température implicite repose sur des données historiques et rétrospectives, ce qui limite leur utilisation dans l'analyse de scénarios prospectifs. La hausse de température implicite tente d'estimer l'augmentation des températures mondiales associée aux émissions de GES d'une entreprise et est exprimée en degré Celsius. Nous utilisons également les données de MSCI pour calculer la hausse de température implicite à l'échelle des entreprises et du portefeuille. MSCI estime l'augmentation de la température moyenne de la planète d'ici 2100 et au-delà si l'économie mondiale devait dépasser (ou pas) son budget carbone restant dans la même mesure que l'entreprise ou le portefeuille en question. MSCI utilise les émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3 dans ses calculs.

Tout comme la VaR climatique, la hausse de température implicite est complexe à calculer et dépend de multiples hypothèses. Nous tentons d'utiliser les données prospectives communiquées par les entreprises, mais il y a des limites à la prise en compte des changements technologiques ou stratégiques. Nous utilisons cet indicateur pour nous aider à déterminer où en sont les entreprises dans leurs plans de décarbonation.

Figure 27. Hausse de température implicite pour les catégories d'actifs de Beutel Goodman

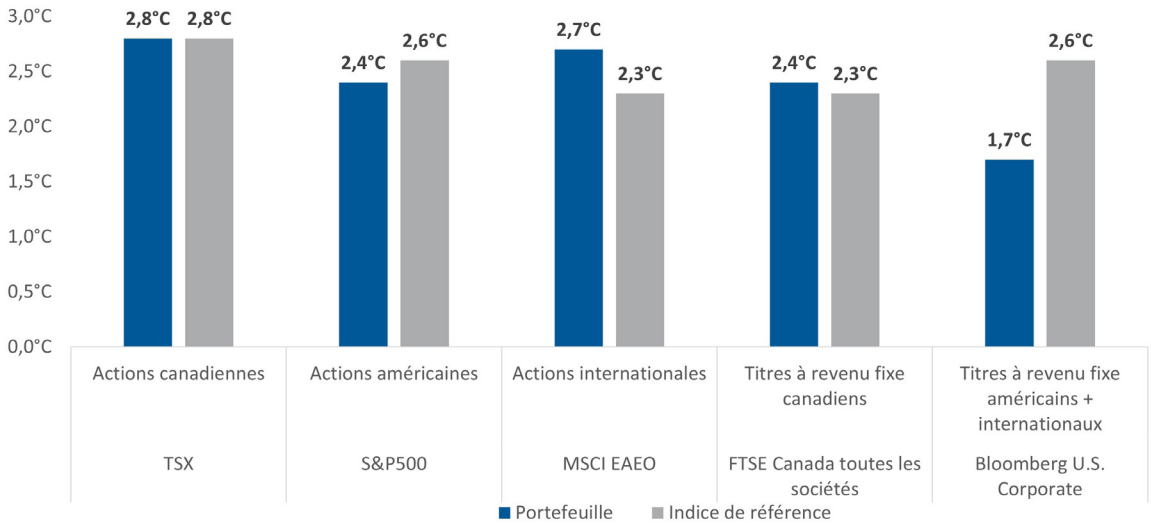

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

Cadre d'investissement carboneutre

Le cadre d'investissement carboneutre, défini par la PAII, est un cadre largement utilisé par les gestionnaires d'actifs pour fixer des objectifs et élaborer des stratégies de carboneutralité et des plans de transition connexes. Le cadre d'investissement carboneutre inclut une échelle de maturité de l'alignement, soit un indicateur qui regroupe les entreprises en portefeuille dans des catégories d'alignement, de « Non aligné » à « Carboneutralité atteinte ». Ces catégories d'alignement peuvent être utilisées par les gestionnaires de placement pour évaluer l'engagement d'une entreprise envers la carboneutralité et son parcours pour atteindre cet objectif, tel qu'illustré ci-dessous.

Figure 28. Catégories d'alignement du cadre d'investissement carboneutre de la PAII

Carboneutralité atteinte	Alignement sur l'objectif de carboneutralité	En voie d'alignement sur l'objectif de carboneutralité	Engagement à s'aligner sur l'objectif de carboneutralité	Non aligné
L'entreprise satisfait à tous les critères d'alignement pertinents et est carboneutre, performance qui devrait se maintenir.	L'entreprise a des objectifs fondés sur la science et un plan de décarbonation, et sa performance en matière d'émissions actuelles (intensité et valeur absolue) est au moins aussi bonne que celle permettant d'atteindre la carboneutralité.	L'entreprise n'affiche pas une performance en matière d'émissions aussi bonne que celle lui permettant d'atteindre la carboneutralité dans cette situation. Mais comme elle a des objectifs fondés sur la science et un plan de décarbonation, elle est prête pour la transition.	L'entreprise a un objectif de décarbonation à long terme compatible avec l'atteinte de l'objectif mondial de carboneutralité d'ici 2050. Toutefois, elle ne dispose pas de mesures de transition essentielles, comme des objectifs fondés sur la science.	L'entreprise n'a pris aucun engagement à réduire ses émissions de manière à atteindre l'objectif mondial de carboneutralité.

Sources : Cadre d'investissement carboneutre 2.0 de la Paris Aligned Investment Initiative (PAII), MSCI ESG Research.

Le cadre d'investissement carboneutre classe l'évaluation de l'alignement dans les catégories suivantes : performance en matière d'émissions, répartition des capitaux, plan de décarbonation, communication, objectifs et ambition. MSCI, notre fournisseur de données ESG, a mis en correspondance ses points de données climatiques avec les critères du cadre d'investissement carboneutre, ce qui nous permet d'évaluer nos entreprises et nos portefeuilles.

Figure 29. Alignement des catégories d'actifs de Beutel Goodman sur le cadre d'investissement carboneutre

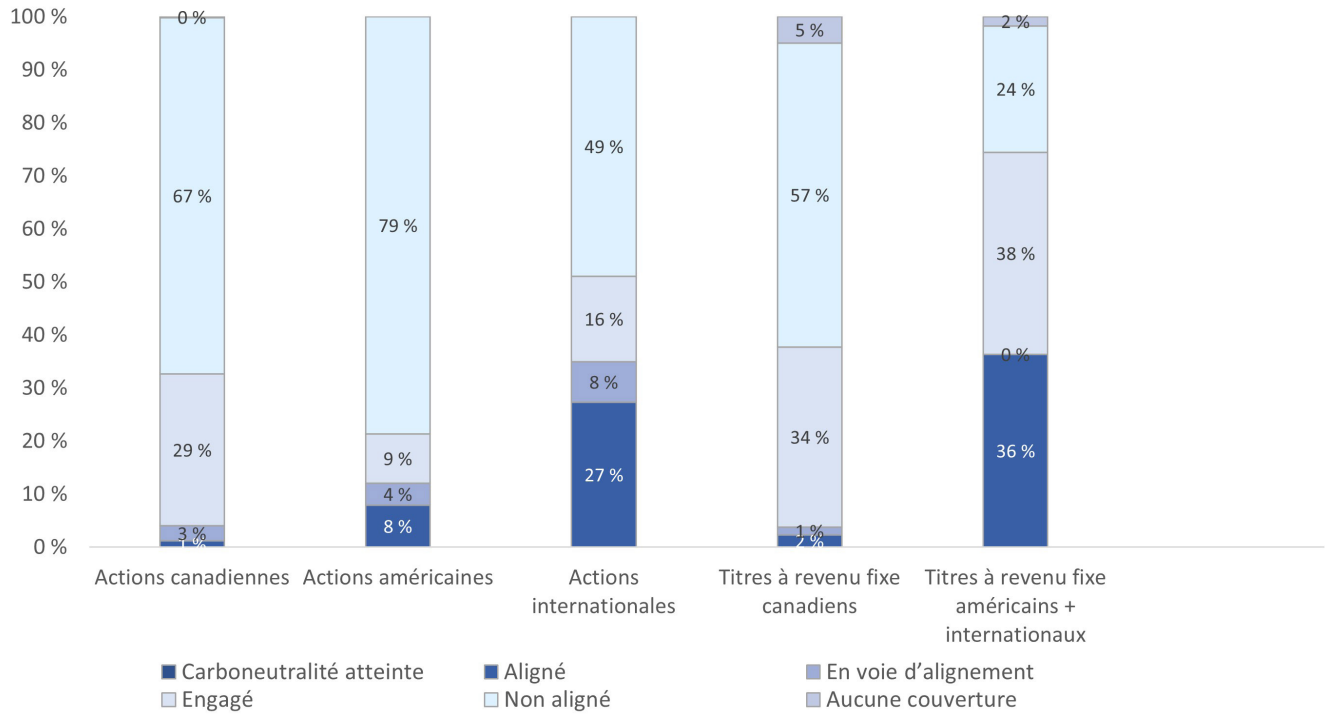

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

La majorité des entreprises qui constituent nos portefeuilles sont classées dans les catégories Non aligné ou Engagement à s'aligner sur l'objectif de carboneutralité, ce qui reflète probablement l'absence d'objectifs et de critères fondés sur la science dans les secteurs où nous maintenons une surpondération (titres à revenu fixe) et le fait que les avancées technologiques qui ouvrent la voie vers la carboneutralité n'en sont qu'à leurs balbutiements. Comme pour d'autres indicateurs liés au climat, nous appuyons nos interventions sur ces résultats.

Occasions

Le revenu vert correspond à l'exposition moyenne pondérée du revenu aux catégories environnementales suivantes :

- Énergies de remplacement
- Efficacité énergétique
- Construction écologique
- Prévention de la pollution
- Gestion durable de l'eau
- Agriculture durable

Il s'agit d'un indicateur des occasions liées à la transition d'une entreprise.

Figure 30. Exposition au revenu vert par fonds

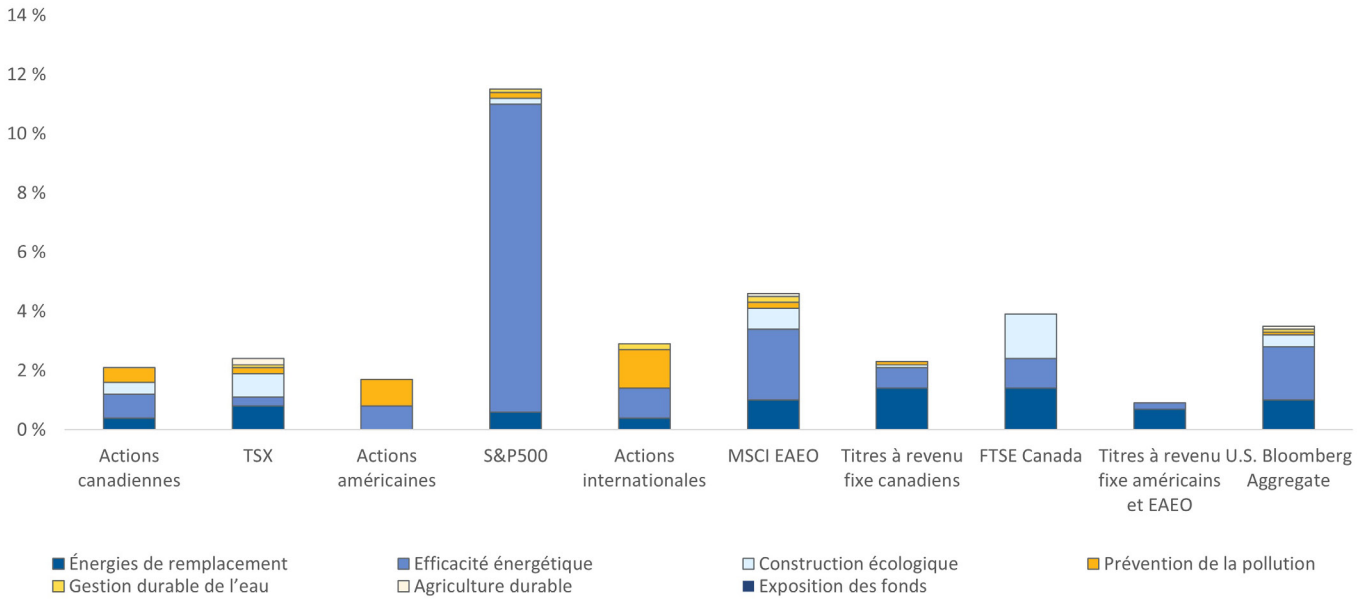

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie ltée. Au 31 décembre 2024.

OBJECTIFS

À l'exception de sa stratégie d'obligations durables et de ses mandats personnalisés, Beutel Goodman n'a pas fixé d'objectifs d'intensité carbonique, que ce soit à l'échelle de la société ou des portefeuilles de placement. Nous continuons à évaluer la possibilité de fixer des objectifs dans l'avenir. Nous pensons qu'il est important que tout engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans nos portefeuilles de placement soit sérieux, réfléchi et mesurable, et qu'il soit conforme à notre style d'investissement axé sur la valeur et aux engagements de nos clients.

ANNEXE

Annexe 1 : Définition des scores du PCAF

Tableau 5-3. Description générale des scores de qualité des données pour les actions cotées en bourse et les obligations de sociétés[68]

(1 = qualité la plus élevée; 5 = qualité la plus faible)

Qualité des données	Options pour estimer les émissions financées		Critères d'utilisation des options
Score 1	Option 1 : Émissions déclarées	1a	L'encours et la VE avec liquidité sont connus. Les **émissions vérifiées** de l'entreprise sont disponibles.
Score 2		1b	L'encours et la VE avec liquidité sont connus. Les **émissions non vérifiées**, calculées par l'entreprise, sont disponibles.
	Option 2 : Émissions liées aux activités physiques	2a[69]	L'encours et la VE avec liquidité sont connus. Les émissions déclarées ne sont pas connues. Les émissions sont calculées à l'aide des données sur les activités physiques primaires liées à la **consommation d'énergie de l'entreprise** et des facteurs d'émission[70] propres aux données primaires. Les émissions pertinentes attribuables à des procédés sont ajoutées.
Score 3		2b	L'encours et la VE avec liquidité sont connus. Les émissions déclarées ne sont pas connues. Les émissions sont calculées à l'aide des données sur les activités physiques primaires liées à la **production de l'entreprise** et des facteurs d'émission propres aux données primaires.
Score 4	Option 3 : Émissions dues aux activités économiques	3a	L'encours, la VE avec liquidité et le **revenu de l'entreprise**[71] sont connus. Les facteurs d'émission du secteur par unité de revenu sont connus (p. ex., t éq. CO_2 par euro ou par dollar de revenu gagné dans un secteur).
Score 5		3b	L'encours est connu. Les facteurs d'émission du secteur par unité d'actifs sont connus (p. ex., t éq. CO_2 par euro ou par dollar d'actifs dans le secteur).
		3c	L'encours est connu. Les facteurs d'émission du secteur par unité de revenu (p. ex., t éq. CO_2 par euro ou par dollar de revenu gagné dans le secteur) et les **ratios de rotation de l'actif** du secteur sont connus.

Source: Partnership for Carbon Accounting Financials

Le présent rapport a été préparé à titre informatif uniquement. Sa reproduction, diffusion ou publication sont interdites sans l'autorisation préalable par écrit de Beutel, Goodman & Company Ltée (« Beutel Goodman »). Le contenu de ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à acheter ou vendre tout titre, produit ou service dans tout pays ou territoire. Les renseignements contenus dans ce document ne constituent pas des conseils juridiques, financiers, comptables, fiscaux, liés aux placements ou autres, et ne doivent pas servir de fondements à de tels conseils. Ce document ne peut être diffusé dans tout pays ou territoire où une telle diffusion est interdite.

Les renseignements contenus dans ce rapport sont en date du 31 décembre 2024. Beutel Goodman a pris des mesures raisonnables pour communiquer des renseignements exacts et fiables et se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier ou de cesser la publication de ces renseignements.

La politique d'investissement responsable et l'approche relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de Beutel Goodman sont susceptibles d'évoluer avec le temps. Nous ne tenons pas compte des facteurs ESG pour obtenir un rendement ESG non financier. Ce rapport fait référence aux activités réalisées au cours de l'année civile 2022 et à notre approche au 31 décembre 2022. Notez également que l'intégration des enjeux ESG et des critères d'investissement responsable à notre processus de recherche fondamentale ne garantit pas des rendements positifs. Les performances passées ne constituent aucune garantie de rendements futurs.

Pour en apprendre davantage sur notre approche à l'égard des facteurs ESG et sur notre politique d'investissement responsable, consultez le site https://www.beutelgoodman.com/notre-firme/linvestissement-responsable/.

Certains passages du présent document peuvent contenir des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire » et « estimer », et d'autres expressions prospectives similaires. De plus, toute déclaration portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir constitue aussi un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et les prévisions d'événements futurs et sont, de par leur nature, assujettis, entre autres, à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent modifier de façon importante les événements, les résultats, le rendement ou les perspectives réels qui ont été énoncés de manière expresse ou tacite dans les énoncés prospectifs.

Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment les conditions économiques, politiques et des marchés, à l'échelle nationale et internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Cette liste de facteurs importants n'est pas exhaustive. Veuillez examiner attentivement ces facteurs et d'autres avant de prendre une décision de placement et évitez de vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Beutel Goodman n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

© 2025 Beutel, Goodman & Company Ltée. Ne pas reproduire, distribuer, vendre ou modifier sans l'approbation écrite préalable de Beutel, Goodman & Company Ltée.

20, avenue Eglinton Ouest, bureau 2000, Toronto (Ontario) M4R 1K8

Sans frais: 1-800-460-4551 | Tel: 416-485-1010 | Fax: 416-485-1799

www.beutelgoodman.com